



Rapport de la 28^e Session de la Commission des thons de l'océan Indien

Thaïlande, 13-17 mai 2024

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres nations et organisations internationales intéressées
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2024. Rapport de la 28^e session de la Commission des thons de l'océan Indien. Tenue en Thaïlande du 13 au 17 mai 2024. *IOTC-2024-S28-R[F]* : 46pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des thons de l'océan Indien

PO Box 1011

Victoria, Seychelles

Courriel : iotc-secretariat@fao.org

Site Web : <http://www.iotc.org>

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	3
Acronymes	5
Comment interpréter la terminologie contenue dans ce rapport.....	6
Parties contractantes de la Commission des thons de l'océan Indien	7
Résumé exécutif.....	8
1. Ouverture de la session	10
2. Lettres de créance.....	10
3. Admission des observateurs	10
4. Adoption de l'ordre du jour et des modalités de la session	10
5. Détermination du statut de membre de la CTOI du Royaume-Uni	10
6. Mise à jour sur la mise en œuvre des décisions de la Commission en 2023 (S27)	10
7. Amendements au règlement intérieur de la CTOI.....	10
8. Rapport du Comité scientifique	10
État des thons tropicaux et tempérés	11
État des thons néritiques	12
État des porte-épée	13
Questions relatives aux écosystèmes, aux prises accessoires et à l'état des requins.....	13
Recommandations du Comité scientifique.....	13
9. Mesures de conservation et de gestion.....	14
9.1 Mesures de conservation et de gestion actuelles qui font référence à l'année 2024.	14
9.2 Examen des objections reçues au titre de l'article IX.5 de l'accord CTOI (IOTC-2024-S28-04)	14
9.3 Propositions de mesures de conservation et de gestion nouvelles ou révisées (certaines propositions seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, le cas échéant).	15
10. Rapport du Comité technique sur les critères d'allocation	17
10.1 Aperçu du rapport du CTCA12.....	17
10.2. Orientation future du CTCA.....	18
10.3 Élection du président du CTCA	18
11. Rapport du Comité technique sur les procédures de gestion	18
12. Rapport du Comité d'application	19
12.1 Aperçu du rapport du CdA21.....	19
12.2 Examen des rapports d'application des CPC	20
12.3 Adoption de la liste des navires INN.....	20
12.4 Demandes d'accession au statut de partie coopérante non contractante	20
13. Rapport du Comité permanent d'administration et des finances	20
13.1 Aperçu du rapport du CPAF20.....	20
13.2 Commentaires du CPAF sur le projet de règlement intérieur du Fonds de participation aux réunions de la CTOI.....	21

13.3	Adoption du programme de travail et du budget de la Commission	21
13.4	Calendrier des réunions pour 2025	22
14.	Questions diverses	22
14.1	Coopération avec d'autres organisations et institutions	22
14.2	Proposition de code de conduite pour les réunions de la CTOI	22
14.3	Date et lieu de la première session du groupe de travail socio-économique (GTSE)	22
14.4	Date et lieu de la 29 ^e session de la Commission en 2025	22
15.	Adoption du rapport de la 28 ^e session de la Commission	23
	Appendice 1 Liste des participants	24
	Appendice 2 Ordre du jour de la 28 ^e session de la Commission des thons de l'océan Indien	33
	Appendice 3 Liste des documents	34
	Appendice 4 Déclarations du Royaume-Uni et de Maurice	38
	Appendice 5 Déclaration du Royaume-Uni sur les propositions de conservation des requins - S28, 17 mai 2024	41
	Appendice 6 Listes des évaluations contestées lors de CdA21/S28	42
	Appendice 7 Budget de la CTOI pour 2025 et budget indicatif pour 2026 (USD)	44
	Appendice 8 Contributions CTOI pour 2025 (USD)	45
	Appendice 9 Calendrier des réunions pour 2025	46

ACRONYMES

B _{RMD}	Biomasse qui produit le RMD
CdA	Comité d'application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non contractante de la CTOI
CP	Partie contractante
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Partie contractante et Partie coopérante non contractante
CPUE	Captures par unité d'effort
CS	Comité scientifique (de la CTOI)
CTCA	Comité technique sur les critères d'allocation de la CTOI
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
CTPG	Comité technique sur les procédures de gestion
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DCPD	Dispositif de concentration de poissons dérivant
E	Taux de récolte annuel
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
F	Mortalité par pêche
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FPR	Fonds de participation aux réunions (de la CTOI)
F _{RMD}	Mortalité par pêche qui produit le RMD
GTEPA	Groupe de travail sur l'environnement et les prises accessoires (de la CTOI)
GTM	Groupe de travail sur les méthodes (de la CTOI)
GTMOMCG	Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion
GTTN	Groupe de travail sur les thons néritiques
GTTT	Groupe de travail sur les thons tropicaux (de la CTOI)
GTTTm	Groupe de travail sur les thons tempérés (de la CTOI)
HCR	Règle d'exploitation (<i>Harvest Control Rule</i>)
HCR	Mortalité par pêche au RMD
INN	Illicite, non déclarée, non réglementée
MCG	Mesure de conservation et de gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
MDE	Mémoire d'entente
ONG	Organisation non-gouvernementale
PG	Procédure de gestion
RMD	Rendement maximum durable
SB _{RMD}	Biomasse reproductrice ou « adulte » d'équilibre au RMD
TAC	Total admissible des captures
TOM	Territoires d'outre-mer
VMS	Système de surveillance des navires
ZEE	Zone économique exclusive

COMMENT INTERPRETER LA TERMINOLOGIE CONTENUE DANS CE RAPPORT

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :

A RECOMMANDÉ, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :

A DEMANDÉ : ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat soi-disant comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence

EST CONVENU(E) : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

a noté/a pris note/notant : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : Tout autre terme peut être utilisé en plus des termes de niveau 3 pour souligner au lecteur d'un rapport de la CTOI l'importance du paragraphe concerné. Toutefois, les autres termes utilisés ne sont pris en compte qu'à des fins d'explication ou d'information et ne doivent pas avoir une cote plus élevée dans la hiérarchie terminologique des rapports que le niveau 3, décrit ci-dessus (par exemple A EXAMINÉ, A PRESSÉ, A RECONNU).

PARTIES CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN**VINGT-NEUF, AU 17 MAI 2024**

AFRIQUE DU SUD, REP. DE
AUSTRALIE
BANGLADESH
CHINE
COMORES
COREE, REPUBLIQUE DE
FRANCE (TOM)
INDE
INDONESIE
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'
JAPON
KENYA
MADAGASCAR
MALAISIE
MALDIVES
MAURICE
MOZAMBIQUE
OMAN
PAKISTAN
PHILIPPINES
REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
ROYAUME-UNI
SEYCHELLES
SOMALIE
SOUDAN
SRI LANKA
THAÏLANDE
UNION EUROPEENNE
YEMEN

PARTIES COOPERANTES NON CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN**UNE, AU 17 MAI 2024**

LIBERIA

RESUME EXECUTIF

La 28^e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a été ouverte et présidée par la Présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (République de Corée). Des lettres de créance ont été reçues de 28 parties contractantes et d'une partie coopérante non contractante (Liberia). La Commission a également admis 25 observateurs (y compris des experts invités).

La Commission a noté que lors du CS26 aucune nomination n'a été reçue pour le nouveau président du Comité scientifique et que le Dr Kitakado a continué à assumer la présidence pour un autre mandat en tant que mesure intérimaire. La Commission a noté que certaines CPC ont exprimé une préférence pour un président du CS provenant d'une nation côtière en développement. Toutefois, la Commission **EST CONVENUE** que la sélection du Président du Comité scientifique devrait rester la décision du CS lui-même. La Commission **EST CONVENUE** également qu'une élection pour la présidence du CS devrait avoir lieu lors de la prochaine session du CS en 2024.

La Commission a noté qu'en 2023 le CS a approuvé de nouveaux formulaires de déclaration des données afin d'améliorer la clarté et de faciliter la déclaration des statistiques de pêche obligatoires conformément aux Résolutions 15/01 et 15/02. La Commission a noté que deux ateliers régionaux ont été organisés en 2024 pour former les CPC à l'utilisation des nouveaux formulaires. La Commission a noté que l'adaptation aux nouveaux formulaires de déclaration pourrait nécessiter du temps et **EST CONVENUE** que la mise en œuvre devrait commencer en 2025.

Prenant note de l'appel lancé par le Pakistan pour la tenue d'une session extraordinaire sur l'albacore, la Commission **EST CONVENUE** qu'une session extraordinaire se tiendrait au cours du premier semestre 2025 si aucune mesure de gestion de l'albacore n'était adoptée au cours de la session ordinaire de la Commission en avril 2025.

La Commission **EST CONVENUE** que les vice-présidents du CTCA seraient élus par les CPC, dans le but de soutenir le président indépendant, au début de la réunion du CTCA13 à Oman.

La Commission a noté qu'un certain nombre de CPC ont contesté leurs évaluations de conformité ([Appendice 6](#)) et **EST CONVENUE** de ne pas publier les Rapports d'application finaux 2024 des CPC dans la partie publique du site Internet de la CTOI. La Commission **EST CONVENUE** en outre d'inclure une note dans les Rapports d'application finaux 2024, précisant quelles évaluations ont été contestées par les CPC.

La Commission **A ADOPTÉ** la [Liste des navires INN](#) de la CTOI. Toutes les CPC devront prendre les mesures nécessaires concernant la Liste des navires INN conformément au paragraphe 21 de la [Résolution 18/03](#).

La Commission a pris note de la demande de renouvellement du statut de partie coopérante non contractante (CNCP) de la République du Liberia. La Commission a en outre pris note de la présence du Liberia aux réunions du Comité d'application et de la Commission et **EST CONVENUE** de renouveler le statut de CNCP du Liberia jusqu'à la fin de la réunion de la Commission en 2025.

La Commission **A ADOPTÉ** le programme de travail et le budget pour 2025, le budget indicatif pour 2026 ([Appendice 7](#)) et le calendrier des contributions pour 2025 tel qu'il figure à l'[Appendice 8](#).

La Commission **A ADOPTÉ** le calendrier des réunions de ses organes subsidiaires pour 2025 tel que détaillé à l'[Appendice 9](#), en notant que le Comité scientifique, en décembre 2024, finalisera les dates des réunions scientifiques.

La Commission **EST CONVENUE** que la première session du GTSE se tiendrait en même temps que le CTCA en octobre 2024.

La Commission **A ADOPTÉ** les onze mesures de conservation et de gestion (CMM) suivantes :

[Résolution 24/01](#) *Sur le changement climatique en relation avec la Commission des thons de l'océan Indien.*

[Résolution 24/02](#) *Concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants dans la zone de compétence de la CTOI.*

[Résolution 24/03](#) *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI.*

[Résolution 24/04](#) *Sur un mécanisme régional d'observateurs.*

[Résolution 24/05](#) *Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche.*

[Résolution 24/06](#) *Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore et des espèces non-cibles capturés par des navires inscrits au Registre des navires autorisés de la CTOI qui opèrent dans la zone de compétence de la CTOI.*

[Résolution 24/07](#) *Sur une procédure de gestion pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI.*

[Résolution 24/08](#) *Relative à une procédure de gestion pour l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI.*

[Résolution 24/09](#) *Visant à promouvoir le respect par les ressortissants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.*

[Résolution 24/10](#) *Sur la promotion de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.*

[Recommandation 24/11](#) *Concernant la pollution marine.*

1. Ouverture de la session

1. La 28^e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a été ouverte et présidée par la Présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (République de Corée).
2. M. Buncha Sukkeow, directeur général du département des pêches de Thaïlande, a prononcé le discours d'ouverture. Des déclarations ont également été lues par les délégations de l'Union européenne et d'Oman.
3. La 28^e session de la Commission s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations présentes physiquement dans la salle de réunion, et d'autres participants assistant par vidéoconférence.

2. Lettres de créance

4. Des lettres de créance ont été reçues de 28 parties contractantes et d'une partie coopérante non contractante (Liberia). Ni le Yémen ni le Soudan n'ont participé, bien que le Yémen ait exprimé son regret de ne pas pouvoir participer juste avant la réunion, après avoir préalablement envoyé ses lettres de créance. La liste des CPC participantes figure à l'[Appendice 1](#).
5. Le Secrétaire exécutif a rappelé aux CPC que le contenu des lettres de créance doit être conforme au modèle fourni à l'Annexe I du Règlement intérieur de la CTOI.

3. Admission des observateurs

6. En vertu de l'article VII de l'Accord établissant la CTOI, la Commission a admis 25 observateurs (y compris des experts invités), conformément à l'article XIV du règlement intérieur de la CTOI (2014).
7. La liste des participants, telle qu'elle figure dans les lettres de créance, figure à l'[Appendice 1](#).

4. Adoption de l'ordre du jour et des modalités de la session

8. L'ordre du jour adopté (IOTC-2024-S28-01b) figure à l'[Appendice 2](#). Les documents présentés à la Commission sont énumérés à l'[Appendice 3](#).

5. Détermination du statut de membre de la CTOI du Royaume-Uni

9. La Commission a pris note des déclarations du Royaume-Uni et de Maurice qui figurent à l'[Appendice 4](#) et a reporté à sa prochaine session une décision sur l'état de l'adhésion du Royaume-Uni à la CTOI.

6. Mise à jour sur la mise en œuvre des décisions de la Commission en 2023 (S27)

10. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-02 qui fournit à la Commission des informations sur les progrès réalisés au cours de la période entre les sessions concernant les demandes d'action formulées lors de sa 27^e session en 2023.

7. Amendements au règlement intérieur de la CTOI

11. La Commission a noté qu'aucune demande d'amendement du règlement intérieur de la CTOI n'avait été reçue en 2024 ; cependant, un retour d'information d'un petit groupe de travail chargé d'amender le règlement intérieur du Fonds de participation aux réunions (MPF) est fourni à la [section 13](#).

8. Rapport du Comité scientifique

12. La Commission a pris note du rapport de la 26^e session du Comité scientifique (CS) (IOTC-2023-SC26-R) qui a été présenté par le Président du CS, le Dr Toshihide Kitakado (Japon). Au total, 106 délégués et autres participants, dont 92 délégués de 21 Parties contractantes et 14 délégués de 11 organisations ayant le statut d'observateur, y compris des experts invités, ont participé à la 26^e session du Comité scientifique.
13. La Commission a noté que toutes les réunions des groupes de travail scientifiques et des groupes de travail prévues pour 2023 s'étaient tenues avec succès, en utilisant un format hybride. La Commission a également noté

que la réunion du Comité scientifique s'est tenue en Inde et que le FPR a été utilisé pour soutenir la participation des participants à cette réunion.

14. La Commission a noté que 25 rapports nationaux ont été soumis au Secrétariat de la CTOI en 2023 par les CPC et qu'il s'agit d'une légère diminution par rapport aux 26 rapports fournis par les CPC en 2022.

État des thons tropicaux et tempérés

15. La Commission a noté que l'état actuel des thons tropicaux et tempérés est le suivant :

<p>Patudo</p> <p>Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée en 2022 pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI aussi l'état du stock est-il déterminé sur la base de l'évaluation réalisée en 2022. Selon le poids de la preuve disponible en 2022, le stock de patudo est déterminé comme étant surexploité et sujet à la surpêche. Une procédure de gestion du patudo (Rés. 22/03) a été utilisée pour fournir une recommandation sur le TAC pour 2024-2026.</p>
<p>Albacore</p> <p>Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour l'albacore en 2023 et l'avis est donc basé sur l'évaluation de 2021. D'après le poids de la preuve disponible depuis 2018, il est déterminé que le stock d'albacore reste surexploité et sujet à la surpêche.</p>
<p>Listao</p> <p>Une nouvelle évaluation du stock a été réalisée en 2023 et le résultat du modèle d'évaluation est plus optimiste que l'évaluation précédente, malgré les captures élevées enregistrées au cours de la période 2021-2022. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2023, il est établi que le stock de listao est : (i) supérieur au point de référence-cible de biomasse adopté ; (ii) non surexploité ($SB_{2022} > SB_{40\%SBO}$) ; (iii) avec une mortalité par pêche inférieure à la mortalité par pêche-cible adoptée, et (iv) non sujet à la surpêche ($E_{2022} < E_{40\%SBO}$).</p>
<p>Germon</p> <p>Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour le germon en 2023, aussi l'état du stock est-il déterminé sur la base de l'évaluation réalisée en 2022. Sur la base des éléments de preuve disponibles, l'état du stock de germon par rapport aux points de référence provisoires de la Commission B_{RMD} et F_{RMD} indique que le stock n'est pas surexploité et n'est pas sujet à la surpêche.</p>

16. Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [\[ici\]](#).
17. La Commission a noté une question concernant la nécessité d'une limite de capture pour le listao, étant donné que l'espèce a été évaluée comme n'étant ni surexploitée ni sujette à la surpêche et que le stock est très productif. La Commission a noté que la productivité actuelle pourrait résulter de conditions environnementales favorables, qui pourraient ne pas persister. La limite de capture a été fixée par la HCR spécifiée dans la Résolution 21/03, dont les simulations ont montré qu'elle était efficace à long terme, en moyenne, dans une gamme d'incertitudes.
18. La Commission a noté que l'atelier d'examen collégial externe de l'évaluation du stock d'albacore s'est tenu en février 2023. Le rapport de cet atelier a été présenté au GTTT en octobre 2023, y compris les recommandations du panel d'experts. Le président du CS a également précisé que certaines des recommandations du groupe d'experts seraient examinées et abordées dans les évaluations des stocks d'albacore de 2024, ainsi que pour guider la planification de la recherche future pour les travaux sur cette espèce.

État des thons néritiques

19. La Commission a noté que l'état actuel des thons néritiques est le suivant :

<p>Thonine</p> <p>Une nouvelle évaluation du stock a été réalisée en 2023 à l'aide de techniques d'évaluation à données limitées (CMSY). Sur la base du poids de la preuve disponible, le stock de thonine pour l'océan Indien est classé comme surexploité mais non sujet à la surpêche.</p>
<p>Thon mignon</p> <p>Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2023 à l'aide de techniques d'évaluation à données limitées (CMSY). Sur la base des éléments de preuve actuellement disponibles, le stock est considéré comme étant à la fois surexploité et sujet à la surpêche.</p>
<p>Thazard barré indopacifique</p> <p>Aucune nouvelle évaluation n'ayant été réalisée en 2023, les résultats sont basés sur l'évaluation réalisée en 2021 à l'aide des techniques à données limitées (CMSY et LB-SPR). Sur la base des éléments de preuve actuellement disponibles, le stock est considéré comme n'étant pas surexploité et pas sujet à la surpêche.</p>
<p>Thazard rayé</p> <p>Une nouvelle évaluation a été réalisée pour le thazard rayé en 2023, qui a examiné un certain nombre de méthodes à données limitées, notamment les modèles CMSY, OCOM et JABBA. Sur la base de l'évaluation CMSY, le stock semble être surexploité et sujet à la surpêche.</p>
<p>Bonitou</p> <p>Aucune nouvelle évaluation n'a été réalisée en 2023. Une évaluation a été réalisée en 2022 à l'aide de techniques à données limitées, mais les données de capture pour le bonitou sont très incertaines étant donné le pourcentage élevé des captures qui ont dû être estimées en raison d'une série de problèmes de déclaration. L'état du stock par rapport aux points de référence de la Commission B_{RMD} et F_{RMD} reste inconnu.</p>
<p>Auxide</p> <p>Aucune nouvelle évaluation n'a été réalisée en 2023. Une nouvelle évaluation avait été réalisée en 2022 en utilisant des techniques à données limitées (CMSY et LB-SPR), mais les données de capture pour l'auxide sont très incertaines étant donné le pourcentage élevé des captures qui ont dû être estimées en raison d'une série de problèmes de déclaration. L'état du stock par rapport aux points de référence de la Commission B_{RMD} et F_{RMD} reste inconnu.</p>

20. Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [\[ici\]](#).

21. La Commission a noté que la qualité des données de capture et des données associées pour les espèces néritiques reste médiocre et très incertaine, ce qui entrave l'efficacité de l'évaluation et de la gestion de ces espèces. La Commission a noté que des discussions approfondies sur les questions liées aux données ont eu lieu au GTTN, au GTCDS et au CS, et que plusieurs pays côtiers ont été identifiés comme prioritaires pour des missions de soutien aux données afin d'améliorer la déclaration des statistiques de capture.

22. La Commission a en outre noté que l'année dernière un atelier de formation sur la normalisation de la CPUE a été organisé pendant le GTTN afin d'améliorer la capacité des scientifiques des CPC à élaborer des indices d'abondance pour ces espèces. La Commission a encouragé la poursuite de tels ateliers de renforcement des capacités à l'avenir.

23. La Commission a noté que, dans certaines pêcheries côtières, plusieurs espèces de thons néritiques sont capturées ensemble et qu'une approche multi-espèces serait donc plus appropriée pour une gestion efficace. La Commission a suggéré que le Comité scientifique envisage une telle approche pour les thons néritiques.

État des porte-épée

24. La Commission a noté que l'état actuel des porte-épée est le suivant :

<p>Espadon</p> <p>Une nouvelle évaluation a été entreprise en 2023 à l'aide de <i>Stock Synthesis</i> et des données de pêche jusqu'en 2021. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2023, il est établi que le stock n'est pas surexploité et ne fait pas l'objet d'une surpêche.</p>
<p>Marlin rayé</p> <p>Aucune nouvelle évaluation n'ayant été réalisée en 2023, l'avis se fonde sur l'évaluation de 2021. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2021, le stock de marlin rayé est déterminé comme étant surexploité et sujet à la surpêche.</p>
<p>Marlin bleu</p> <p>Aucune nouvelle évaluation n'ayant été réalisée en 2023, l'avis se fonde sur l'évaluation de 2022. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2022, le stock est considéré comme surexploité et sujet à la surpêche.</p>
<p>Marlin noir</p> <p>Aucune nouvelle évaluation n'a été réalisée en 2023. Une évaluation du stock basée sur JABBA a été réalisée en 2021 pour le marlin noir. Depuis 2018, il n'y a pas eu d'amélioration discernable des données disponibles pour le marlin noir et les résultats d'évaluation ultérieurs restent incertains et doivent être interprétés avec prudence. En tant que tel, il n'y a pas de justification raisonnable pour changer l'état actuel du stock, à savoir non évalué/incertain.</p>
<p>Voilier indo-pacifique</p> <p>Aucune nouvelle évaluation n'ayant été réalisée en 2023, l'avis se fonde sur l'évaluation de 2022. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2022, l'état du stock de voilier indo-pacifique est déterminé comme n'étant pas surexploité et pas sujet à la surpêche.</p>

25. Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [\[ici\]](#).

Questions relatives aux écosystèmes, aux prises accessoires et à l'état des requins

26. La Commission a noté que l'état actuel des requins est le suivant :

<p>Requin peau bleue</p> <p>Aucune nouvelle évaluation du stock de requin peau bleue n'a été réalisée en 2023 et les résultats sont donc basés sur l'évaluation réalisée en 2021 à l'aide d'un modèle intégré structuré par âge (SS3) utilisant des données jusqu'en 2019. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2021, l'état du stock est déterminé comme n'étant pas surexploité et ne faisant pas l'objet d'une surpêche.</p>
<p>Requin océanique</p> <p>Il n'y a pas d'évaluation quantitative du stock ni des indicateurs de pêche de base limités actuellement disponibles pour les requins océaniques à pointes blanches dans l'océan Indien ; l'état du stock est donc inconnu.</p>
<p>Requin-taupe bleu</p> <p>Aucune nouvelle évaluation du stock de requins bleus n'a été réalisée en 2023. L'évaluation du requin-taupe bleu réalisée en 2020 n'a pas été concluante. Aucune évaluation quantitative du stock n'est actuellement disponible pour le requin-taupe bleu dans l'océan Indien ; l'état du stock est donc inconnu.</p>

27. Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [\[ici\]](#).

Recommandations du Comité scientifique

28. La Commission a noté les résumés de l'état des stocks pour les espèces de thons et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI, ainsi que d'autres espèces affectées par les pêcheries de la CTOI et a examiné les

recommandations faites par le Comité scientifique à la Commission. La Commission **A APPROUVÉ** la liste des recommandations du Comité scientifique pour 2023 comme étant la sienne.

29. La Commission **A APPROUVÉ** les responsables élus pour le CS et ses organes subsidiaires (scientifiques) pour les années à venir, tels qu'ils figurent à l'Appendice 7 du rapport du Comité scientifique 2023.
30. La Commission a noté que lors du CS26, aucune nomination n'a été reçue pour le nouveau président du Comité scientifique et que le Dr Kitakado a continué à assumer la présidence pour un autre mandat en tant que mesure intérimaire. La Commission a noté que certaines CPC ont exprimé une préférence pour un président du CS provenant d'une nation côtière en développement. Toutefois, la Commission **EST CONVENUE** que la sélection du Président du Comité scientifique devrait rester la décision du CS lui-même. La Commission **EST CONVENUE** également qu'une élection pour la présidence du CS devrait avoir lieu lors de la prochaine session du CS en 2024.
31. La Commission a noté que la Résolution 16/07 *sur l'utilisation de lumières artificielles pour attirer les poissons* (qui interdit l'utilisation de lumières artificielles dans le but de regrouper les thons et les espèces apparentées) nécessite des clarifications supplémentaires quant à la pêche/l'engin de pêche auxquels cette mesure devrait s'appliquer. La Commission **A DEMANDÉ** aux CPC de fournir des propositions visant à réviser la Résolution l'année prochaine.
32. La Commission a noté que certaines CMM de la CTOI s'appliquent aux navires ciblant les thons et les espèces apparentées qui dépassent 24 mètres de long ou qui opèrent en dehors de la ZEE lorsqu'ils mesurent moins de 24 mètres. La Commission a en outre noté que les données sur les captures nominales soumises au Secrétariat de la CTOI sont fournies sans distinction de classe ou de taille des navires ; par conséquent, il n'est pas possible, par exemple, d'estimer avec précision les captures effectuées spécifiquement par des navires de moins de 12 mètres.
33. La Commission a noté qu'en 2023, le CS a approuvé de nouveaux formulaires de déclaration des données afin d'améliorer la clarté et de faciliter la déclaration des statistiques de pêche obligatoires conformément aux Résolutions 15/01 et 15/02. La Commission a noté que deux ateliers régionaux ont été organisés en 2024 pour former les CPC à l'utilisation des nouveaux formulaires. La Commission a noté que l'adaptation aux nouveaux formulaires de déclaration pourrait nécessiter du temps et **EST CONVENUE** que la mise en œuvre devrait commencer en 2025.
34. La Commission a noté que le CS a suggéré qu'un consultant évalue la faisabilité de développer la CPUE des filets maillants dans l'océan Indien. La Commission a noté que la pêche de filet maillant représentait une proportion significative des captures pour les espèces-clés de la CTOI, mais qu'on manquait des données géoréférencées sur l'effort de pêche. La Commission a chargé le CS de rédiger un plan visant à engager un consultant pour développer des indices à partir de la pêche au filet maillant.
35. La Commission a noté que le WWF s'est engagé à participer et à contribuer au projet CKMR proposé pour l'albacore. La Commission a remercié le WWF pour son soutien.

9. Mesures de conservation et de gestion

9.1 *Mesures de conservation et de gestion actuelles qui font référence à l'année 2024.*

36. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-03 qui fournit à la Commission des informations sur les mesures de conservation et de gestion actuelles qui incluent une référence à l'année 2024.

9.2 *Examen des objections reçues au titre de l'article IX.5 de l'accord CTOI (IOTC-2024-S28-04)*

37. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-04 qui fournit à la Commission des informations sur les objections à plusieurs résolutions de la CTOI (reçues en vertu de l'article IX.5 de l'Accord CTOI) et sur la façon dont ces résolutions sont donc appliquées par la suite.

9.3 Propositions de mesures de conservation et de gestion nouvelles ou révisées (certaines propositions seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, le cas échéant).

38. La Commission **A ADOPTÉ** les onze mesures de conservation et de gestion (CMM) suivantes :

Résolution 24/01 *Sur le changement climatique en relation avec la Commission des thons de l'océan Indien* [[télécharger](#)].

39. La base de cette résolution était la proposition B qui prévoyait une révision de la résolution 22/01.

Résolution 24/02 *Concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants dans la zone de compétence de la CTOI* [[télécharger](#)].

40. Cette résolution se fonde sur les propositions R, A, K et E qui apportent des révisions à la résolution 19/02.

Résolution 24/03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI* [[télécharger](#)].

41. La base de cette résolution était la proposition F qui prévoyait une révision de la résolution 18/03.

Résolution 24/04 *Sur un mécanisme régional d'observateurs* [[télécharger](#)]

42. La base de cette résolution était la proposition I qui prévoyait une révision de la résolution 22/04.

Résolution 24/05 *Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche* [[télécharger](#)].

43. La base de cette résolution est constituée par les propositions D, N et S qui apportent des révisions à la résolution 23/05.

Résolution 24/06 *Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore et des espèces non-cibles capturés par des navires inscrits au Registre des navires Autorisés de la CTOI qui opèrent dans la zone de compétence de la CTOI* [[télécharger](#)].

44. La base de cette résolution était la proposition Q.

Résolution 24/07 *Sur une procédure de gestion pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI* [[télécharger](#)].

45. La base de cette résolution était la proposition H qui prévoyait une révision de la résolution 21/03. Cette mesure a été examinée et adoptée au titre de la section 11 (voir ci-dessous).

Résolution 24/08 *Relative à une procédure de gestion pour l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI* [[télécharger](#)].

46. La base de cette résolution était la proposition G. La mesure a été discutée et adoptée dans le cadre de la section 11 (voir ci-dessous).

Résolution 24/09 *Visant à promouvoir le respect par les ressortissants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes des mesures de conservation et de gestion de la CTOI* [[télécharger](#)].

47. La base de cette résolution était la proposition X qui prévoyait une révision de la résolution 07/01.

Résolution 24/10 *Sur la promotion de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI* [[télécharger](#)].

48. La base de cette résolution était la proposition T qui apportait des révisions, des clarifications et des simplifications aux résolutions 14/01 et 16/01. La Commission a pris note de la suggestion selon laquelle le GTMOMCG devrait continuer à identifier les MCG qui pourraient être révisées, fusionnées ou abrogées afin de rendre le cadre réglementaire de la CTOI plus clair pour les CPC et les parties prenantes.

Recommandation 24/11 *Concernant la pollution marine* [[télécharger](#)].

49. La base de cette recommandation est la proposition C.

50. La Commission a également considéré les propositions suivantes :

IOTC-2024-S28-PropV&J *Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI (cf Résolution 17/05).*

51. Il a été noté que les dispositions des propositions V&J étaient similaires et que les auteurs des propositions étaient donc encouragés à travailler ensemble pour fusionner les deux propositions.
52. Après plusieurs révisions, aucun consensus n'a pu être atteint sur l'obligation concernant les requins, y compris leur débarquement avec les ailerons naturellement attachés et l'utilisation d'avançons métalliques et des lignes à requins.
53. Les auteurs de la proposition ont fait part de leur déception qu'en dépit d'un fort soutien à la proposition il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur les mesures de gestion pour les espèces évaluées par le CS comme étant extrêmement vulnérables. Le Royaume-Uni a fait une déclaration qui figure à l'[Appendice 5](#). La proposition a été reportée afin de permettre la fourniture d'un avis scientifique plus approfondi.
54. La Commission **A DEMANDÉ** au Comité scientifique d'entamer des simulations d'évaluation de la stratégie de gestion (ESG) pour le requin peau bleue dans le but de développer une procédure de gestion pour l'espèce.

IOTC-2024-S28-PropL *Sur un mécanisme d'arraisonnement et d'inspection en haute mer.*

55. Cette proposition a été révisée à plusieurs reprises afin d'intégrer les commentaires des CPC, mais une demande visant à rendre la mesure facultative n'a pas été acceptée par consensus.
56. Quelques CPC ont exprimé leur inquiétude quant à la sécurité de l'équipage lors des opérations d'embarquement et à la difficulté de mettre en œuvre les mesures en raison des relations politiques compliquées avec leurs pays voisins, suivi d'une précision selon laquelle les mesures ne s'appliquent qu'à la haute mer.
57. Malgré les révisions, il n'y a pas eu d'accord pour adopter cette proposition et elle a été reportée, bien qu'une CPC ait noté qu'à moins que l'Accord de la CTOI ne soit révisé pour prendre en considération les dispositions de la proposition, elle ne serait pas en mesure d'accepter la proposition à l'avenir.

IOTC-2024-S28-PropM *Sur l'établissement d'une fermeture de la pêche dans l'océan Indien pour la conservation des thons tropicaux (cf Résolution 23/03).*

58. La proposition est basée sur l'analyse présentée en 2023 au groupe de travail sur les DCP (IOTC-2023-WGFAD05-13) et sur la conclusion du Comité scientifique.
59. Plusieurs CPC ont fait remarquer qu'elles dépendaient de la pêche pour leur économie et leur sécurité alimentaire et ont noté qu'une fermeture complète de tous les engins de pêche leur imposerait un fardeau disproportionné. D'autres CPC ont indiqué qu'elles appliquaient déjà des interdictions de pêche saisonnières dans leurs eaux côtières et ont demandé que les calendriers de ces interdictions soient incorporés dans la proposition.
60. Les auteurs ont renoncé à faire adopter leur proposition lorsqu'il leur est apparu clairement que la Commission ne serait pas en mesure de l'adopter par consensus. Les auteurs de la proposition ont demandé que le Comité scientifique soit chargé d'évaluer une période commune effective pour une interdiction de pêche.

IOTC-2024-S28-PropO *Déclarations statistiques exigibles des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI (CPC)(cf Résolution 15/02).*

61. La base de cette proposition était la résolution 15/02. Cette proposition élargissait le champ d'application de la résolution actuelle et incluait des éléments de l'exercice de nettoyage juridique ainsi que des conseils du Comité scientifique.
62. Malgré les révisions apportées, les auteurs de la proposition l'ont retirée lorsqu'il est apparu qu'aucun consensus ne pouvait être atteint.

IOTC-2024-S28-PropP *Sur l'enregistrement et la communication des données de capture et d'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 15/01).*

63. La base de cette proposition était la résolution 15/01. Comme pour la Proposition P, cette proposition élargit le champ d'application de la résolution actuelle et inclut des éléments de l'exercice de nettoyage juridique ainsi que des conseils du Comité scientifique.

64. Malgré les révisions apportées, les auteurs de la proposition l'ont retirée lorsqu'il est apparu qu'aucun consensus ne pouvait être atteint.

IOTC-2024-S28-PropU *Sur un plan provisoire de reconstitution de l'albacore (cf Résolution 21/01).*

65. La proposition vise à réviser la résolution 21/01.

66. La Commission a noté avec inquiétude l'état actuel du stock d'albacore et s'est accordée à dire qu'il fallait s'attaquer d'urgence à ce problème.

67. La Commission a noté l'opinion de plusieurs CPC selon laquelle l'adoption d'une résolution pour l'albacore en 2024 serait prématurée étant donné que la nouvelle évaluation du stock de l'espèce est prévue pour le mois d'octobre. Ces CPC ont exprimé leur opinion selon laquelle les conclusions de la nouvelle évaluation devraient être incorporées dans toute mesure de gestion actualisée.

68. Plusieurs éléments de la proposition ont fait l'objet de désaccords, notamment les années de référence pour la détermination des limites de captures, les limites de captures proposées par pays ainsi que l'application de la résolution (haute mer et ZEE).

69. Malgré de nombreuses révisions, les promoteurs ont reporté la proposition lorsqu'il est devenu évident qu'aucun consensus ne serait atteint.

70. Prenant note de l'appel lancé par le Pakistan pour la tenue d'une session extraordinaire sur l'albacore, la Commission **EST CONVENUE** qu'une session extraordinaire se tiendrait au cours du premier semestre 2025 si aucune mesure de gestion de l'albacore n'était adoptée au cours de la session ordinaire de la Commission en avril 2025.

71. La Commission a également pris note de l'offre du Pakistan d'accueillir la session extraordinaire à Islamabad, au Pakistan, à une date à déterminer entre les sessions.

CTOI-2024-S28-PropW *sur les mesures visant à prévenir, décourager et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (cf 07/01 et 18/03).*

72. La proposition vise à réviser les résolutions 07/01 et 18/03.

73. Plusieurs CPC ont exprimé leur désaccord avec la définition de la pêche INN, notamment en ce qui concerne les DCP dérivants dans les ZEE, et ont fait part de leur inquiétude quant au fait que la mesure se concentre principalement sur un type d'engin en particulier. Les auteurs de la proposition n'étaient pas d'accord avec ce sentiment, notant que la proposition avait été révisée afin de supprimer les exclusions pour certains engins, ce qui la rendait plus inclusive.

74. Les auteurs de la proposition ont exprimé leur déception quant à l'impossibilité d'adopter la proposition par consensus et l'ont par la suite retirée.

10. Rapport du Comité technique sur les critères d'allocation

10.1 Aperçu du rapport du CTCA12

75. La Commission a noté que la présidente indépendante du CTCA, Mme Nadia Bouffard, avait démissionné après la dernière session du CTCA en octobre 2023. Le Secrétariat a donc présenté un résumé du rapport du CTCA12 qui s'est tenu aux Seychelles du 16 au 19 octobre 2023 (IOTC-2023-TCAC12-R). Des délégués de 25 Parties contractantes (la Chine, la République de Corée, le Kenya et les Philippines ont participé virtuellement) et de 10 organisations observatrices, y compris des experts invités, ont participé à la session.

76. La Commission a noté que le président sortant avait fait circuler une 6^e version d'une proposition d'allocation à soumettre à l'examen du CTCA12.

77. La Commission a exprimé sa frustration quant au fait que l'avis demandé en mars au Département juridique de la FAO n'avait pas été fourni à la réunion du CTCA d'octobre 2023. La Commission a noté que le retour d'information de la part du Département juridique de la FAO devait être fourni en temps utile et de manière

claire afin que la Commission puisse comprendre pleinement et utiliser la position de la FAO sur des questions-clés lorsqu'elle prend des décisions de gestion.

10.2. *Orientation future du CTCA*

78. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-07 qui présente les grandes lignes, proposées par une CPC, des travaux visant à faire progresser l'élaboration d'une allocation des possibilités de pêche pour les espèces de la CTOI. Le texte du document comprend une révision de la proposition d'allocation distribuée par le président indépendant sortant du CTCA.
79. La Commission a remercié les auteurs du document pour avoir fourni un document visant à faire progresser le processus d'allocation et de nombreuses CPC ont exprimé leur engagement à contribuer à l'amélioration du texte avant la prochaine réunion du CTCA.
80. La Commission a également remercié le Secrétariat pour le développement de l'outil de simulation, qui a permis aux CPC de visualiser efficacement les effets que la modification de certains paramètres de la proposition aurait sur les allocations individuelles des CPC. Le Royaume-Uni a rappelé sa suggestion selon laquelle il serait utile d'organiser une autre réunion du groupe de travail en ligne avant le CTCA13 pour donner aux délégations une autre occasion de discuter de l'outil de simulation, des simulations développées jusqu'à présent et de toute contribution restante requise, et pour s'assurer que toutes les délégations comprennent le fonctionnement de l'outil avant le CTCA13.
81. La Somalie a réitéré qu'elle avait logé une objection au processus d'allocation. Cette objection a été diffusée à toutes les CPC dans la [circulaire 2024-22](#).

10.3 *Élection du président du CTCA*

82. En raison de la démission du précédent président indépendant, la Commission a lancé un processus entre les sessions afin d'identifier des candidats aptes à assumer la nouvelle présidence indépendante du CTCA.
83. Dr. Quentin Hanich a été élu au scrutin secret en tant que nouveau président indépendant du CTCA.
84. La Commission **EST CONVENUE** que les vice-présidents du CTCA seraient élus par les CPC, dans le but de soutenir le président indépendant, au début de la réunion du CTCA13 à Oman.

11. Rapport du Comité technique sur les procédures de gestion

85. La Commission a pris note du rapport de la 8^e réunion du Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG) (IOTC-2024-TCMP08-R) et **A APPROUVÉ** les recommandations suivantes du TCMP :
- Considérant que toutes les PG du listao testées présentent une bonne performance en ce qui concerne l'état du stock (par exemple, toutes montrent que la biomasse du stock est supérieure au LRP avec une probabilité élevée) et qu'il existe peu de différences entre eux en ce qui concerne les autres mesures de performances dans le jeu de référence, le CTPG a noté que toutes les PG garantissent que le listao sera géré dans des limites biologiques sûres. Par conséquent, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager l'adoption de la proposition de l'UE pour la PG qui a les propriétés suivantes : (i) 50% de probabilité d'être au point de référence-cible du listao en 2034-2038 (c'est-à-dire 40% B_0), (ii) paramétrisation de la PG de type stable, et (iii) clause de changement du TAC asymétrique.
 - Le CTPG a noté que l'augmentation des captures de listao affectera également les stocks d'albacore et de patudo qui sont surexploités et sujets à la surpêche). Le CTPG **RECOMMANDE** que le CS étudie et incorpore les effets écosystémiques dans la prochaine révision de la PG sur le listao, étant donné que la pêche du listao aura un impact sur les captures d'autres espèces, telles que l'albacore, le patudo et les requins.
 - En outre, compte tenu du fait que, par le passé, les captures ont été supérieures aux limites recommandées, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour garantir que les captures ne dépassent pas le TAC lors de l'application de la PG.
 - Après avoir examiné la performance et le compromis entre les objectifs de gestion des six procédures de gestion candidates de l'espadon, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager d'adopter la

proposition australienne pour une PG de l'espadon : MP1 ou MP2. Ces dernières ont les propriétés suivantes : une PG à réaction rapide, basée sur des données, avec une probabilité de 60% (MP1) ou 70% (MP2) d'être au point de référence-cible en 2034-2038.

- Le CTPG a également noté que les changements dans les captures d'espadon affecteront également d'autres espèces, en particulier les espèces de requins. Le CTPG **RECOMMANDE** au CS d'étudier et d'incorporer les effets écosystémiques dans la prochaine révision de la PG sur l'espadon.

86. La Commission a également pris note de la recommandation du CTPG sur les modalités des réunions du TCMP en 2025 :

- Compte tenu de l'état d'avancement des travaux sur l'ESG pour les espèces de la CTOI, le CTPG **RECOMMANDE** qu'un CTPG virtuel soit convoqué au début de 2025 en mettant l'accent sur le germon, si le CS convient que des progrès suffisants ont été accomplis, et qu'un CTPG d'une journée soit convoqué à la suite de la session de la Commission en 2025. Le CTPG **RECOMMANDE** également que le GTM(ESG) se tienne en mars/avril et que la prochaine réunion du CTPG comprenne une composante de renforcement des capacités, en tenant compte des options suggérées par le petit groupe de travail.

87. Toutefois, notant qu'il est peu probable qu'une procédure de gestion soit prête à être adoptée en 2025, la Commission a proposé que la première réunion du CTPG en février ne se tienne que si le CS le juge nécessaire. La Commission **EST CONVENUE** que la deuxième réunion du CTPG pourrait être réduite à une journée.

88. La Commission a remercié le président du CS, le Dr Toshi Kitakado, pour le travail remarquable qu'il a accompli en dirigeant la préparation du CTPG et pour sa contribution aux progrès de l'ESG de la CTOI.

89. Suite à l'adoption des propositions de procédures de gestion pour le listao et l'espadon, ainsi que du calendrier pour la mise en œuvre future des mesures, la Commission a noté que le CS, par l'intermédiaire de son GTM, a été chargé d'examiner le calendrier des travaux d'ESG pour les espèces de la CTOI et de fournir une mise à jour au CTPG en 2025, pour approbation.

12. Rapport du Comité d'application

12.1 Aperçu du rapport du CdA21

90. La Commission a pris note du rapport de la 21^e session du Comité d'Application (IOTC-2024-CoC21-R), qui a été présenté par le Président du Comité d'Application, le Dr Indra Jaya (Indonésie). Des délégués de 26 Parties contractantes (PC), d'une Partie coopérante non contractante et de 11 observateurs, y compris des experts invités, ont participé à la réunion.

91. La Commission a noté la Liste provisoire des navires INN 2023 de la CTOI et les recommandations du Comité d'Application pour que la Commission adopte une Liste des navires INN. La Commission a en outre pris note des recommandations visant à mettre à jour les informations relatives à huit navires qui figuraient précédemment sur la Liste des navires INN de la CTOI et à inscrire six navires sur les listes des navires INN de l'APSOI et de la CICTA.

92. La Commission a examiné les informations supplémentaires fournies par l'Indonésie au cours de la réunion de la Commission, qui comprenaient des informations sur les sanctions administratives à l'encontre du capitaine du BELMETI, et **EST CONVENUE** de ne pas inclure le navire BELMETI dans la Liste des navires INN de la CTOI.

93. Constatant les divergences entre la législation somalienne à l'époque des activités du CHOTCHAINAVEE 35 et les résultats de l'arrêt de la Cour suprême de Thaïlande, selon lequel le navire CHOTCHAINAVEE 35 avait légalement pêché dans les eaux du Puntland, République fédérale de Somalie, la Somalie a été invitée à fournir des éclaircissements sur la légalité de ces activités de pêche. La Commission a pris note de la déclaration de la Somalie selon laquelle la pêche au moyen d'engins de chalutage dans toutes les eaux relevant de la juridiction de la Somalie (y compris dans la zone des 0-24 milles nautiques) était interdite par la législation somalienne à l'époque des activités et demeure strictement interdite en vertu de la législation actuelle. La Commission a également noté la déclaration de la Thaïlande selon laquelle le navire a reçu une autorisation de pêche de la Somalie.

94. À l'exception de la recommandation selon laquelle l'Iran devrait procéder à la soumission des données préliminaires à la date prévue, c'est-à-dire conformément à la date définie au paragraphe 7(b) de la Résolution 15/02 de la CTOI, et soumettre les données finales deux mois après la date prévue, la Commission **A APPROUVÉ** les autres recommandations découlant du Rapport de la 21^e session du Comité d'Application.

12.2 Examen des rapports d'application des CPC

95. La Commission a noté qu'un certain nombre de CPC ont contesté leurs évaluations de conformité ([Appendice 6](#)) et **EST CONVENUE** de ne pas publier les Rapports d'application finaux 2024 des CPC dans la partie publique du site Internet de la CTOI. La Commission **EST CONVENUE** en outre d'inclure une note dans les Rapports d'application finaux 2024, précisant quelles évaluations ont été contestées par les CPC.

96. La Commission **EST CONVENUE** de créer un groupe de travail ad hoc pour discuter et proposer des améliorations aux procédures décrites dans le Règlement intérieur de la CTOI (Annexe V), notamment les paragraphes 4, 5 et 6. La Commission **EST CONVENUE** en outre que les sessions du groupe de travail ad hoc seront convoquées virtuellement entre les sessions, dans le but de présenter au GTMOMCG les clarifications et les changements proposés au règlement intérieur, ainsi qu'une proposition formelle d'amendement du règlement intérieur lors de la session annuelle de la Commission en 2025.

97. La Commission a pris note de l'intervention de la Somalie qui n'a pas participé aux travaux de la 21^e session du Comité d'application et des difficultés qu'elle a rencontrées pour fournir les rapports obligatoires qui permettraient au Comité d'application d'évaluer pleinement son état de conformité.

12.3 Adoption de la liste des navires INN

98. La Commission **EST CONVENUE** que les dix navires battant pavillon indien (IND-TN-15-MM-5477 (AVE MARIA), IND-TN-15-MM-7154 (ST ANNES), IND-TN-15-MM-3793 (ST MARYS), IND-TN-15-MM-8001 (SEA ANGEL), IND-TN-15-MM-8997 (ST ANTHONY), IND-TN-15-MM-5383 (MOTHER OF JESUS), IND-TN-15-MM-6756 (MARIYAL), IND-TN-15-MM-4683 (MANJUMATHA), IND-TN-15-MM-5344 (MAN JUMATHA) and IND-TN-15-MM-8696 (GODS GIFT)) seraient inclus dans la Liste des navires INN de la CTOI.

99. La Commission **EST CONVENUE** que les trois navires battant pavillon sri-lankais (IMUL-A-1053-TLE (HAMBAN TOTA EXPRESS), IMUL-A0867-KLT (SAMPATH) et IMUL-A-2159-CHW (SANJANA PUTHA)) seraient inclus dans la Liste des navires INN de la CTOI.

100. La Commission **EST CONVENUE** de mettre à jour les détails de huit navires (AVEMARIYA, FU LIEN No. 1, ISRAR 1, ISRAR 2, ISRAR 3, NEPTUNE, YU FONG 168, FREEDOM 7 (ex-ZHI MING)) précédemment inclus dans la Liste des navires INN de la CTOI.

101. La Commission **A ADOPTÉ** la [Liste des navires INN](#) de la CTOI. Toutes les CPC devront prendre les mesures nécessaires concernant la Liste des navires INN conformément au paragraphe 21 de la [Résolution 18/03](#).

12.4 Demandes d'accession au statut de partie coopérante non contractante

102. La Commission a pris note de la demande de renouvellement du statut de partie coopérante non contractante (CNCP) de la République du Liberia. La Commission a en outre pris note de la présence du Liberia aux réunions du Comité d'application et de la Commission et **EST CONVENUE** de renouveler le statut de CNCP du Liberia jusqu'à la fin de la réunion de la Commission en 2025.

13. Rapport du Comité permanent d'administration et des finances

13.1 Aperçu du rapport du CPAF20

103. La Commission a pris note du rapport de la 21^e session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) (IOTC-2024-SCAF21-R), qui a été présenté par le président du CPAF, M. Farhan Khan (Pakistan). Les délégués de 27 Parties contractantes et 6 observateurs ont participé à la réunion.

104. La Commission a pris note de la clarification du CPAF selon laquelle, à l'avenir, un seul participant (à l'exclusion des présidents et des vice-présidents) sera soutenu par le FPR, par partie contractante.

105. La Commission **A APPROUVÉ** la liste de recommandations du CPAF21, en notant :

- Le CPAF RECOMMANDE que son président et le président de la Commission rédigent une lettre au directeur général de la FAO pour lui faire part de leurs préoccupations concernant les droits annuels et demander une réduction, en notant que ces fonds sont nécessaires pour d'autres activités importantes. Le CPAF a noté que le Comité des pêches de la FAO, qui se tiendra en juillet, pourrait être l'occasion pour les CPC de faire part à la FAO de leurs préoccupations en la matière.
- Le CPAF a noté que le FPR est administré conformément aux règles et procédures de la FAO qui n'offrent pas au Secrétariat la souplesse nécessaire pour organiser les options de voyage et d'hébergement les plus pratiques pour les participants. Le CPAF RECOMMANDE donc au président de la Commission de demander à la FAO d'accorder au Secrétariat une plus grande souplesse dans la gestion de ce fonds et dans la mise en place de solutions de voyage et d'hébergement pour les participants.
- À court terme, le CPAF RECOMMANDE à la Commission d'encourager les réunions de la CTOI à se tenir dans des sites du Programme d'hôtels préférentiels (PHP) de la FAO (le cas échéant et/ou si possible) dans l'intention de s'assurer que les bénéficiaires du FPR ne sont pas désavantagés par le fait d'avoir à se rendre des hôtels du PHP au lieu de la réunion. Cela doit se faire sans préjudice des règles de concurrence du marché national et des processus de passation de marchés.
- Le CPAF a noté qu'en raison de l'augmentation prévue de la demande et des frais de voyage en 2024, les fonds disponibles dans le FPR pour le reste de l'année 2024 pourraient ne pas être suffisants pour couvrir la demande et RECOMMANDE l'utilisation du fonds de roulement pour compléter le FPR, à titre exceptionnel.
- Le CPAF a noté que le budget 2025 du FPR pourrait ne pas être suffisant pour répondre à l'augmentation attendue de la demande et à la hausse des frais de voyage et EST CONVENU d'une augmentation du FPR dans le cadre du budget régulier en 2025. Le CPAF RECOMMANDE l'utilisation du fonds de roulement pour compléter le FPR, à titre exceptionnel, au cas où le FPR aurait besoin de fonds supplémentaires en 2025. Le CPAF EST CONVENU que le FPR ne devrait pas être exclusivement financé par le fonds de roulement. Le CPAF a également noté les conséquences budgétaires potentielles d'une modification de la politique de couverture d'une seule personne par CPC éligible.
- Le CPAF RECOMMANDE à la Commission qu'à titre exceptionnel, et dans l'attente d'une revue par le petit groupe de travail, la répartition actuelle de 75% /25% du FPR entre les réunions scientifiques et non scientifiques (Règle XVI.5 du Règlement intérieur de la CTOI) ne soit pas appliquée en 2025, tout en notant que, compte tenu de l'importance des réunions scientifiques, une proportion suffisante du FPR devrait être maintenue pour ces réunions.
- Le CPAF RECOMMANDE à la Commission d'adopter le programme de travail et le budget ainsi que le barème des contributions pour 2025 et 2026 (à titre indicatif), tels que décrits à l'Appendice 5 et à l'Appendice 6, respectivement, tout en notant que le programme de travail du Secrétariat de la CTOI repose sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité convenue lors de la 28^e session de la Commission (S28) et ayant des conséquences budgétaires nécessitera une modification des chiffres.

13.2 Commentaires du CPAF sur le projet de règlement intérieur du Fonds de participation aux réunions de la CTOI

106. La Commission a été informée qu'une réunion préliminaire du groupe restreint chargé de revoir le règlement intérieur du Fonds de participation aux réunions s'est tenue au début de l'année 2024. La Commission a noté que d'autres réunions de ce groupe étaient prévues entre les sessions et qu'il ferait rapport au CPAF en 2025.

13.3 Adoption du programme de travail et du budget de la Commission

107. La Commission **A ADOPTÉ** le programme de travail et le budget pour 2025, le budget indicatif pour 2026 ([Appendice 7](#)) et le calendrier des contributions pour 2025 tel qu'il figure à l'[Appendice 8](#).

13.4 Calendrier des réunions pour 2025

108. La Commission **A ADOPTÉ** le calendrier des réunions de ses organes subsidiaires pour 2025 tel que détaillé à l'[Appendice 9](#), en notant que le Comité scientifique, en décembre 2024, finalisera les dates des réunions scientifiques.

14. Questions diverses

14.1 Coopération avec d'autres organisations et institutions

109. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-05 qui énumère les organismes avec lesquels elle collabore actuellement.

110. Le Secrétariat a informé la Commission que l'instrument précédent utilisé pour les collaborations avec d'autres organisations, l'Accord de collaboration, n'était plus adapté à moins que l'organisation ait déjà un mémorandum d'entente (MDE) en place avec la FAO. Ainsi, les futurs accords devront être développés en tant que MDE avec la FAO, puis les accords de collaboration pourront être utilisés pour définir les aspects techniques des collaborations entre l'organisation et la CTOI.

111. La Commission a exprimé son mécontentement à l'égard de cet arrangement et a noté que les collaborations sont nécessaires au fonctionnement de la Commission et qu'il n'était pas efficace de devoir traiter ces arrangements en permanence par l'intermédiaire de la FAO.

112. La Commission **A DEMANDÉ** que la FAO fournisse une représentation juridique lors des futures réunions de la CTOI afin que les questions de cette nature puissent être discutées pendant les réunions et que les consultations fastidieuses avec le département juridique de la FAO entre les sessions ne soient pas nécessaires. Une CPC a également suggéré de rédiger un document détaillant ces préoccupations et le fonctionnement de la CTOI sous l'égide de la FAO, pour présentation à la prochaine session du Comité des pêches (COFI), qui doit se tenir en juillet 2024.

14.2 Proposition de code de conduite pour les réunions de la CTOI

113. La Commission a pris note du document IOTC-2024-S28-06 qui propose un code de conduite pour les participants aux réunions de la CTOI.

114. La Commission a remercié le président, les vice-présidents et le Secrétariat pour l'élaboration du document proposé et a invité les CPC à fournir un retour d'information et des commentaires qui pourraient être pris en compte pour de futures révisions et éventuelle adoption lors de la prochaine réunion de la Commission en 2025.

14.3 Date et lieu de la première session du groupe de travail socio-économique (GTSE)

115. La Commission **EST CONVENUE** que la première session du GTSE se tiendrait en même temps que le CTCA en octobre 2024, en tenant les deux réunions pendant un maximum de cinq jours au total.

14.4 Date et lieu de la 29^e session de la Commission en 2025

116. La Commission a unanimement remercié le gouvernement thaïlandais pour avoir accueilli la 28^e session et pour l'accueil chaleureux, les excellentes installations et l'assistance fournie au Secrétariat de la CTOI et à la Commission dans l'organisation et le déroulement de la session.

117. La Commission a remercié l'Union européenne pour son offre généreuse d'accueillir la 29^e session de la Commission, la 22^e session du Comité d'application, la 22^e session du Comité permanent d'administration et des finances et la 8^e session du Comité technique sur les procédures de gestion à La Réunion, du 7 au 17 avril 2025.

118. La Commission a également remercié les Maldives pour leur offre généreuse d'accueillir la 30^e session de la Commission et les réunions associées (dates à confirmer) en 2026 et le Pakistan pour son offre d'accueillir la 31^e session de la Commission en 2027.

15. Adoption du rapport de la 28^e session de la Commission

119. Le rapport de la 28^e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI-2024-S28-R) **A ÉTÉ ADOPTÉ** par correspondance le 16 juillet 2024.

APPENDICE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENTE

Mme Riley Jung-Re
riley1126@korea.kr

AUSTRALIE**Chef de délégation**

M. George Day
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
George.day@aff.gov.au

Suppléant(e)

M. Patrick Sachs
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Patrick.sachs@aff.gov.au

Conseillers

M. Don Bromhead
Australian Bureau of Agricultural
and Resource Economics and
Sciences
Don.Bromhead@aff.gov.au

M. Ashley Williams
Commonwealth Scientific and
Industrial Research Organisation
Ashley.Williams@csiro.au

Mme Ann Preece
Commonwealth Scientific and
Industrial Research Organisation
ann.preece@csiro.au

Mme Selina Stoute
Australian Fisheries Management
Authority
Selina.stoute@afma.gov.au

Mme Bianca Haas
University of Wollongong
BHaas@uow.edu.au

M. Neil Hughes
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Neil.hughes@aff.gov.au

Mme Lara Ainley
Australian Fisheries Management
Authority
lara.ainley@afma.gov.au

Mme Marguerite Tarzia
Australian Fisheries Management
Authority
marguerite.tarzia@afma.gov.au

Mme Lakshmi Gudipati
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Lakshmi.gudipati@aff.gov.au

M. David Ellis
Tuna Australia

ceo@tunaaustralia.org.au

M. Terry Romaro OAM
Ship Agencies Australia
terry@saa.com.au

M. Kim Newbold
Hawkness Pty Ltd
knewbold@wn.com.au

BANGLADESH**Chef de délégation**

M. Khaled Kanak
Ministry of Fisheries and Livestock
mkanak2003@yahoo.com

CHINE**Chef de délégation**

M. Ming Zhao
Ministry of Agriculture and Rural
Affairs
bofdwf@126.com

Suppléant(e)

Mme Chang Tan
Ministry of Foreign Affairs
tanchang1004@163.com

Conseillers

M. Congcong Wang
Ministry of Foreign Affairs
tanchang1004@163.com

M. Chunlin Li
Division of Law Enforcement
zhangjizhe0625@163.com

Mme Xiaou Wang
Division of Law Enforcement
zhangjizhe0625@163.com

M. Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

M. Jiangfeng Zhu
Shanghai Ocean University
jfzhu@shou.edu.cn

M. Feng Wu
Shanghai Ocean University
fwu@shou.edu.cn

Mme Huihui Shen
Shanghai Ocean University
hhshen@shou.edu.cn

Mme Yanan Li
Shanghai Ocean University
liyananxiada@yeah.net.cn

Mme Yang Wang
Shanghai Ocean University
yan-wang@shou.edu.cn

Mme Qiuning Li
High Seas Fisheries Department
liqiuning@cofa.net.cn

COMORES**Chef de délégation**

M. Kamal Thabiti Soudjay
Direction Générale des Ressources
Halieutiques
thabitik@yahoo.fr

UNION EUROPÉENNE**Chef de délégation**

M. Marco Valletta
Commission européenne, DG
MARE, B2
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant(e)

Mme Laura Marot
Commission européenne, DG
MARE, B2
laura.marot@ec.europa.eu

Conseillers

Mme Charlina Vitcheva
Commission européenne, DG
MARE, Director-General
Charlina.VITCHEVA@ec.europa.eu

M. Benoit Marcoux
Commission européenne, DG
MARE, B2
benoit.marcoux@ec.europa.eu

Mme Yasmina Schinasi-Romeu
Commission européenne, DG
MARE, Directorate General
Yasmina.SCHINASI-ROMEU@ec.europa.eu

Mme Delphine Goguet
DG MARE Fishery Attaché,
Mauritius
Delphine.GOGUET@ec.europa.eu

M. Gorka Merino
AZTI
gmerino@azti.es

Mme Antonia May
Commission européenne, DG
MARE, B2
antonia.may@ec.europa.eu

M. João Nunes
Safety and Maritime Services-
Portugal
jnunes@dgrm.mm.gov.pt

Mme Daniela Costa
Conselho Consultivo para as
Regiões Ultraperiféricas
dcosta@ccrup.eu

Mme Teresa Molina Schmid
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación, Espagne
tmolina@mapa.es

M. Ismael Yagüe Sabido
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación, Espagne
iyague@mapa.es

M. David Nordlund Sierra
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación, Espagne
dpnordlund@mapa.es

M. José Carlos Baez
IEO
josecarlos.baez@ieo.csic.es

M. Paul Raftery
ZUNIBAL
paul.raftery@zunibal.com

M. Ángel Martínez
ZUNIBAL
angel.martinez@zunibal.com

Mme Juana Parada
ORPAGU
direccion@orpagu.com

M. Daniel Calvo Burón
TRIMARINE
dcalvo@boltonfood.com

M. Julio Morón Ayala
OPAGAC
julio.moron@opagac.org

M. Kepa Echevarria
ANABAC
anertz@anabac.org

M. Xabier Urrutia
ANABAC
anertz@anabac.org

M. Anertz Muniategi
ANABAC
anertz@anabac.org

Mme Nekane Alzoriz
ANABAC
nekane@anabac.org

M. Jorge Pérez-Bouzada
Marine Instruments
jperezbouzada@marineinstruments.es

M. Víctor Calvete

Marine Instruments
jperezbouzada@marineinstruments.es

M. Hector Fernandez Alvarez
Bolton Food
hfernandez@boltonfood.com

Mme Juliette Haziza
Direction Générale Des Affaires
Maritimes, De La Pêche Et De
L'Aquaculture, France
juliette.haziza@mer.gouv.fr

M. Alexis Paumier
Direction Générale Des Affaires
Maritimes, De La Pêche Et De
L'Aquaculture, France
alexis.paumier@agriculture.gouv.fr

M. Charif Abdallah
CAPAM Mayotte
cha.abdallah@gmail.com

M. Xavier Leduc
ORTHONGEL
xleduc@orthongel.fr

M. Michel Goujon
ORTHONGEL
mgoujon@orthongel.fr

Mme Alexandra Maufroy
ORTHONGEL
amaufroy@orthongel.fr

M. Pierre-Alain Carré
CFTO
pierrealain.carre@cfto.fr

M. Diederik Parlevliet
CFTO
dpa@pp-group.eu

M. Armelle Denoize
SAPMER
adenoize@sapmer.com

M. Laurent Pinault
SAPMER
lpinault@sapmer.com

M. Adrien de Chomereau
SAPMER
adechomereau@sapmer.com

M. Anthony Signour
SAPMER
asignour@sapmer.com

M. Carlo Cormio
Ministero dell'agricoltura, della
sovranità alimentare e delle
foreste, Italie
c.cormio@masaf.gov.it

M. Fabio Conte
Ministero dell'agricoltura, della
sovranità alimentare e delle
foreste, Italie
l.magnolo@esteri.it

M. David Daly
Ambassador of the European
Union to the Kingdom of Thailand
delegation-thailand@eeas.europa.eu

**France (TOM)
Chef de délégation**

M. Mafal Thiam
Secrétariat D'Etat chargé de la
mer et de la biodiversité
mafal.thiam@mer.gouv.fr

Suppléant(e)

Mme Lucie Orozco
Secrétariat D'Etat chargé de la
mer et de la biodiversité
lucie.orozco@mer.gouv.fr

Conseillers

M. Francis Marsac
IRD
francis.marsac@ird.fr

INDE

Chef de délégation

M. Sanjay Pandey
Ministry of Fisheries, Animal
Husbandry & Dairying
sanjay_rpandey@yahoo.co.in

Suppléant(e)

M. H.D. Pradeep
Ministry of Fisheries, Animal
Husbandry & Dairying
hdpradeep@gmail.com

Conseillers

Mme Neetu Kumari Prasad
Ministry of Fisheries, Animal
Husbandry & Dairying
jsfy@nic.in

M. J. Jayshankar
Central Marine Fisheries Research
Institute
jsankar@gmail.com

Mme Shoba Kizhakudan
Central Marine Fisheries Research
Institute
shoba.joe@icar.gov.in

M. P. Shinoj
Central Marine Fisheries Research
Institute
pshinoj@gmail.com

M. Sijo Varghese
Ministry of Fisheries, Animal
Husbandry & Dairying
varghesefsi@hotmail.com

M. Muktha M.
Central Marine Fisheries Research
Institute
muktham@gmail.com

M. S. Surya
Central Marine Fisheries Research
Institute
revandasurya@gmail.com

INDONÉSIE

Chef de délégation

Mme Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Suppléant(e)

M. Hary Christijanto
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
hchristijanto@yahoo.com

Conseillers

M. Indra Jaya
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
indrajaya123@gmail.com

Mme Sitti Hamdiyah
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
sh_diyah@yahoo.com

M. Richi Richado
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
long_way31184@hotmail.com

Mme Umi Muawanah
National Research and Innovation
Agency
umi.muawanah@gmail.com

M. Mohamad Rifki
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
m.rifki_bho@kpk.go.id

Mme Gadis Ranty
Ministry of Foreign Affairs
gladysranty@gmail.com

Mme Farida Lim
Tuna Indonesia Association
astuin2014@gmail.com

Mme Tsai Ru Yih
Tuna Indonesia Association
astuin2014@gmail.com

IRAN (république islamique d')

Chef de délégation

M. Fariborz Rajaei
Iran Fisheries Organisation
rajaeif@gmail.com

JAPON

Chef de délégation

Mme Sayako Takeda
Fisheries Agency
sayako_takeda590@maff.go.jp

Suppléant(e)

M. Kimiyoshi Hiwatari
Fisheries Agency
kimiyosi_hiwatari190@maff.go.jp

Conseillers

Mme Yuka Matsuzawa
Fisheries Agency
yuka_matsuzawa450@maff.go.jp

Mme Neiro Shimomura
Fisheries Agency
neiro_shimomura890@maff.go.jp

M. Konosuke Matsumoto
Ministry of Foreign Affairs
matsumoto_takayuki77@fra.go.jp

M. Hirotsuke Tominaga
Ministry of Economy, Trade and
Industry
tominaga-hirosuke@meti.go.jp

M. Takayuki Matsumoto
Fisheries Resources Institute
matsumoto_takayuki77@fra.go.jp

M. Toshihide Kitakado
Tokyo University of marine
Science and Technology
kitakado@kaiyodai.ac.jp

M. Kiyoshi Katsuyama
Co-operative Association
katsuyama@japantuna.or.jp

M. Hiroyuki Yoshida
Co-operative Association
yoshida@japantuna.or.jp

M. Nozomu Miura
Co-operative Association
miura@japantuna.or.jp

M. Daisaku Nagai
Co-operative Association
nagai@japantuna.or.jp

M. Akihito Fukuyama
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association
fukuyama@kaimaki.or.jp

M. Naruhito Okuda

Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association
n-okuda@kaimaki.or.jp

M. Tadanori Fujino
Overseas Fishery Cooperation
Foundation of Japan
ofcf.fujino@gmail.com

M. Muneharu Tokimura
Overseas Fishery Cooperation
Foundation of Japan
tokimura@ofcf.or.jp

KENYA

Suppléant(e)

M. Davies Makilla
State Department for the Blue
Economy and Fisheries
dmmakilla@yahoo.com

M. Daniel Mungai
State Department for the Blue
Economy and Fisheries
mungai.daniel.n@gmail.com

Mme Lul Abdiwahid
State Department for the Blue
Economy and Fisheries
safialul02@gmail.com

Mme Lucy Obungu
State Department for the Blue
Economy and Fisheries
lucyobungu@gmail.com

M. Benedict Kiilu
State Department for the Blue
Economy and Fisheries
kiilub@yahoo.com

M. Stephen Ndegwa
State Department for the Blue
Economy and Fisheries
ndegwafish@yahoo.com

CORÉE (République de)

Chef de délégation

Mme Jiyoung Oh
Ministry of Oceans and Fisheries
im5g0@korea.kr

Suppléant(e)

M. Taehoon Won
Ministry of Oceans and Fisheries
th1608@korea.kr

Conseillers

Mme Soomin Kim
Korea Overseas Fisheries
Cooperation Center
soominkim@kofci.org

Mme Seung-Eun Summer Lee
Korea Overseas Fisheries
Cooperation Center
slee492@kofci.org

M. Jeong-Ho Park
National Institute of Fisheries
Science
marinebio@korea.kr

M. Jung-Hyun Lim
National Institute of Fisheries
Science
jhlim1@korea.kr

Mme Taerin Kim
Ministry of Oceans and Fisheries
sharak@korea.kr

M. Jaehoon Choi
Dongwon Industries Co., Ltd
joseph.choi@dongwon.com

M. Jeongil Chu
Dongwon Industries Co., Ltd
cji@dwsusan.com

M. Bongjun Choi
Korea Overseas Fisheries
Association
bj@kosfa.org

M. Chulkyu Byun
Dongwon Industries Co., Ltd
ckb0623@dongwon.com

MADAGASCAR

Chef de délégation

M. Joseph Razafimandimby
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleue
mpeb.dgpa@gmail.com

Suppléant(e)

M. Njaka Ratsimanarisoa
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleue
mpeb.dp@gmail.com

Conseillers

M. Fanazava Rijaso
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleue
rijafanazava@yahoo.fr

Mme Nirintsoa Zo Olive
Rakotonanahary
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleue
znirintsoa@gmail.com

M. Maralova Antoine
Rasolomampionona
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleue
lovastat.mrhp@gmail.com

M. John Burton
Sustainable Fisheries
Communities Trust
John.burton@sustainablefisheriesandcommunitiestrust.org

M. Dresy Lovasoa
WWF
ldresy@wwf.org

MALAISIE

Chef de délégation

M. Arthur Besther Sujang
Department of Fisheries
arthur@dof.gov.my

Suppléant(e)

Mme Nor Azlin binti Mokhtar
Department of Fisheries
nor_azlin@dof.gov.my

MALDIVES

Chef de délégation

M. Hussain Sinan
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
hussain.sinan@fisheries.gov.mv

Suppléant(e)

M. Adam Ziyad
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
adam.ziyad@fisheries.gov.mv

Conseillers

Mme Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
maleeha.haleem@fisheries.gov.mv

M. Ahmed Shifaz
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
ahmed.shifaz@fisheries.gov.mv

Mme Munshidha Ibrahim
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
munshidha.ibrahim@fisheries.gov.mv

M. Hussein Zameel
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
husein.zameel@fishagri.gov.mv

Mme Ummu Kulsum
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
ummu.kulsoom@fishagri.gov.mv

M. Mohamed Alif Arif
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
mohamed.alif@fisheries.gov.mv

M. Mohamed Shimal
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.shimal@mmri.gov.mv

M. Mohamed Ahusan
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.ahusan@mmri.gov.mv

Mme Constance Rambourg
University of Wollongong
crambourg@uow.edu.au

MAURICE

Chef de délégation

M. Jagdish Koonjul
Ambassador and Permanent
Representative of the Republic of
Mauritius to the United Nations
jkoonjul@gmail.com

Suppléant(e)

M. Sarwansingh Purmessur
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries and Shipping
igoeco@govmu.org

Conseillers

M. Nadrajen Chedumbarum
Ministry of Foreign Affairs,
Regional Integration and
International Trade
igoeco@govmu.org
Mme Meera Koonjul
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries and Shipping
mkoonjul@govmu.org

Mme Shiu Ching Young Kim Fat
Prime Minister's Office
syoung-kim-fat@govmu.org

Mme Annabelle Ombrasine
Attorney General's Office
aombrasine@govmu.org

M. Vikash Munbodhe
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries and Shipping
vmunbodhe@gmail.com

M. Fabrice Malié
Ministry of Foreign Affairs,
Regional Integration and
International Trade
fmalie@govmu.org

Mme Clivy Lim Shung
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries and Shipping

clivilim@yahoo.com

M. David Mc Diarmid
Princes Ltd.
David.McDiarmid@princes.co.uk

Mme Veronique Garrioch
IBL Seafood
VGarrioch@iblseafood.com

M. Vageesh Ramduny
Alba Fishing Ltd
vageesh@albafishingltd.com

MOZAMBIQUE

Chef de délégation

M. Cassamo Junior
Ministry of the Sea, Inland Waters
and Fisheries
cassamo.hassane@gmail.com

Suppléant(e)

M. Avelino Munwane
Ministry of the Sea, Inland Waters
and Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

Conseillers

M. Rui Mutombene
Ministry of the Sea, Inland Waters
and Fisheries
ruiutombene@gmail.com

OMAN

Chef de délégation

M. Abdulaziz Almarzouqi
Ministry of Agriculture, Fisheries
Wealth and Water Resources
aa.almarzouqi@ymail.com

Suppléant(e)

M. Yaqoob Al Busaidi
Ministry of Agriculture, Fisheries
Wealth and Water Resources
Yaqoob.AlBusaidi@mafwr.gov.om

Conseillers

M. Obaid Sulaiyam Al Jassasi
Ministry of Agriculture, Fisheries
Wealth and Water Resources
Obaid.Aljassasi@mafwr.gov.om

M. Al Muatasim Al Habsi
Ministry of Agriculture, Fisheries
Wealth and Water Resources
muatasim4@hotmail.com

M. Badr Saeed Al Naabi
Oman Fisheries Development
badar.alnaabi@fdo.om

M. Ramon Garcia Gallardo
Ministry of Agriculture, Fisheries
Wealth and Water Resources
ramon@g-gallardolegal.eu

PAKISTAN

Chef de délégation

M. Muhammad Farhan Khan
Ministry of Maritime Affairs
farhankhan704@gmail.com

Suppléant(e)

M. Shahzad Atta
Ministry of Maritime Affairs
shahzadatta.01@gmail.com

Conseillers

M. Muhammad Haseeb-Ur-
Rehman
Marine Fisheries Department
mhrawan.mfd@gmail.com

M. Kashan Ansari
Ministry of Maritime Affairs
kashan8881@gmail.com

PHILIPPINES

Chef de délégation

Mme Jennifer G. Viron
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
jennyviron@bfar.da.gov.ph

Suppléant(e)

M. Isidro C. Tanangonan
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
itanangonan@bfar.da.gov.ph

Conseillers

Mme Maria Joy Mabanglo
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
mj.mabanglo@gmail.com

M. Benjamin Felipe S. Tabios Jr.
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
benjotabios@gmail.com

SEYCHELLES

Chef de délégation

M. Roy Clarisse
Ministry of Fisheries and the Blue
Economy
rclarisse@gov.sc

Suppléant(e)

M. Vincent Lucas
Seychelles Fishing Authority
vlucas@sfa.sc

Conseillers

M. Jan Robinson
Seychelles Fishing Authority
ceo@sfa.sc

Mme Karyss Auguste
Seychelles Fishing Authority
kauguste@sfa.sc

Mme Sheriffa Morel
Ministry of Fisheries and the Blue
Economy
sheriffamorel@gov.sc

Mme Joanne Lucas
Seychelles Fishing Authority
j.alucas@sfa.sc

Mme Stephanie Radegonde
Ministry of Fisheries and the Blue
Economy
sradegonde@gov.sc

Mme Julie Barra
Ministry of Fisheries and the Blue
Economy
julie.barra@gov.sc

M. Alfonso Beitia Lachaga
Albacora
ab.lachaga@albacora.es

M. Jon Ander Etxebarria
Inpesca
jonanderetxebarria@inpesca.com

M. Imanol Loinaz
Albacora
Imanol.Loinaz@albacora.es

M. Jon Zulueta Casina
Atunsa
Jon@atunsa.com

M. Jose Luis Jauregui
Echebatar
jljauregui@echebatar.com

M. Ane Iriondo
Echebatar
a.iriondo@echebatar.com

M. Xavier Urrutia
Pevasa
xabierurrutia@pevasa.es

M. Nichol Elizabeth
Pevasa
nelizabeth@pevasa.es

M. Ricardo Luzio
Thai Union
Ricardo.Luzio@thaiunion.com

M. Selwyn Edmond
Seaward Co Ltd
selwyn.edmond@seawardcoltd.com

M. Louis Bossy
AFPES
bravoseychelles@yahoo.com

M. Howard Tan
DFMG Group

dfm@dfmgroup.co

M. Tony Lazazzara
Thai Union

Tony.Lazazzara@thaiunion.com

M. James Lesperance

Amirantes Fisheries

administration@amirantefisheries.sc

SOMALIE

Chef de délégation

M. Abdi Dirshe

Ministry of Fisheries and Bue
Economy

dg@mfmr.gov.so

Suppléant(e)

M. Abdirahim Ibrahim Sheik Heile

Ministry of Fisheries and Bue
Economy

abdirahim.ibrahim@dal.ca

Conseillers

M. Abdullahi Abdi Addow

Ministry of Fisheries and Bue
Economy

techadvisor@mfmr.gov.so

M. Hassan Haji Ibrahim

Ministry of Fisheries and Bue
Economy

principaladvisor@mfmr.gov.so

AFRIQUE DU SUD

Chef de délégation

M. Mandisile Mqoqi

Department of Forestry, Fisheries
and the Environment

MMqoqi@dffe.gov.za

Suppléant(e)

M. Qayiso Mketsu

Department of Forestry, Fisheries
and the Environment

gaiso.mketsu@gmail.com

Conseillers

Mme Wendy West

Department of Forestry, Fisheries
and the Environment

wwest@dffe.gov.za

M. David Wilson

Department of Forestry, Fisheries
and the Environment

davetroywilson@gmail.com

SRI LANKA

Chef de délégation

Mme Kalyani Hewapathirana

Department Of Fisheris and
Aquatic Resources

hewakal2012@gmail.com

Suppléant(e)

M. Marcus Mallikage

Department Of Fisheris and
Aquatic Resources

mmallikage67@gmail.com

Conseillers

M. M.M. Ariyaratne

Department Of Fisheris And
Aquatic Resources

mma_fi@yahoo.com

SOUDAN

Absent

TANZANIE (République unie de)

Chef de délégation

M. Zahor K. El Kharousy

Ministry of Blue Economy and
Fisheries

zahor1m@hotmail.com

Suppléant(e)

M. Emmanuel A Sweke

Deep Sea Fisheries Authority

emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

Conseillers

M. Saleh A. Yahya

Deep Sea Fisheries Authority

saleh.yahya@dsfa.go.tz

M. Mathew O. Silas

Deep Sea Fisheries Authority

mathew.silas@dsfa.go.tz

M. Reginald N.Kwizela

WWF Tanzania

lakwize@yahoo.co.uk

M. Christian A. Nzowa

Deep Sea Fisheries Authority

christian.nzowa@dsfa.go.tz

M. Ranwel N. Mbukwa

Deep Sea Fisheries Authority

ranwel.mbukwah@dsfa.go.tz

THAÏLANDE

Chef de délégation

M. Pavarot Noranarttragoon

Department of Fisheries

pavarotn@gmail.com

Suppléant(e)

M. Choltisak Chawpaknum

Department of Fisheries

choltisak.dof@gmail.com

Conseillers

M. Wirat Sanitmajro

Department of Fisheries

wiratanas@gmail.com

M. Kriengkrai Jirapitigul

Fishing Operation and Fleets
Management Division

kriengkraj@hotmail.com

M. Sarayoot Boonkumjad

Department of Fisheries

sboonkumjad@yahoo.com

M. Aekkarat Wongkeaw

Department of Fisheries

aekfish@hotmail.com

Mme Tirabhorn Yothakong

Department of Fisheries

tirabhorn@gmail.com

Mme Jaruan Songphatkaew

Department of Fisheries

conyakkee@gmail.com

M. Thira Rodchevid

Department of Fisheries

thirar.dof@gmail.com

Mme Jitpisut Sanboonpeng

Department of Fisheries

pompam58@gmail.com

Mme Jariya Jiwapibantanakit

Department of Fisheries

jiriyaya@hotmail.com

Mme Sukanya Charoenwai

Department of Fisheries

sukanya_aoy@hotmail.com

Mme Supanaree Boonsri

LDepartment of Fisheries

Internationallaw60@gmail.com

M. Prasit Luesrithawornsin

Department of Fisheries

prasit_kim@hotmail.com

Mme Orawan Prasertsook

Department of Fisheries

orawanp.dof@gmail.com

Mme Chonticha Kumyoo

Department of Fisheries

chonticha.dof@gmail.com

Mme Thitirat Rattanawiwan

Department of Fisheries

milky_gm@hotmail.com

M. Kamonchai Imnoi

Department of Fisheries

kamonchaiit@gmail.com

Mme Chidchanok Sangnitidaj

Department of Fisheries

sangnitidaj@gmail.com

M. Patiphon Saepaisarn

FDepartment of Fisheries

iptpsps2@gmail.com

M. Titipat Tongdonkruang
Fisheries Foreign Affairs Division

g.titipat@gmail.com

Mme Prompan Hiranmongkolrat
Fisheries Development Policy and
Planning Division

prompan.hiranmongkorat@gmail.com

Mme Supaporn Samosorn
Fisheries Resources Management
and Measures Determination
Division

regis_dof@hotmail.co.th**ROYAUME-UNI****Chef de délégation**

Mme Jess Keedy

Department for Environment,
Food & Rural Affairs

Jess.Keedy@defra.gov.uk**Suppléant(e)**

M. Marc Owen

Department for Environment,
Food & Rural Affairs

Marc.Owen@defra.gov.uk**Conseillers**

Mme Ella Smith

Department for Environment,
Food & Rural Affairs

Ella.Smith@defra.gov.uk

M. Michael Peel

Department for Environment,
Food & Rural Affairs

Michael.Peel@defra.gov.uk

M. Chris Mees

Mrag

c.mees@mrage.co.uk

M. James Moir Clark
Mrag

J.Clark@mrage.co.uk

M. Stuart Reeves

Centre for Environment, Fisheries
and Aquaculture Science

stuart.reeves@cefasc.co.uk

Mme Tanith Horner

Department for Environment,
Food & Rural Affairs

Tanith.Horner@defra.gov.uk

M. Paul Norris

Foreign, Commonwealth and
Development Office

Paul.Norris@fcdo.gov.uk**YEMEN****Absent****PARTIES COOPÉRANTE NON CONTRACTANTES****LIBÉRIA****Chef de délégation**

Mme Ruphene Sidifall

Recherche, innovation et planification

RSidifall@liscr.com**Conseiller(s)**

Monsieur Frederick Varnie

Recherche, innovation et planification

varnierosa2016@gmail.com**ÉTATS CÔTIERS INVITÉS****ÉGYPTE**

M. Marwa Abdel Fattah Nasr

marwanasr899@gmail.com

Mme Rana Adel Wahba

rana.adel.wahba@gmail.com**EXPERTS INVITÉS**

Mme I-Lu Lai

ilu@ms1.fagov.tw

Dr Shih-Ming Kao

kaosm@udel.edu

Monsieur David Lee

davidlee@ofdc.org.tw

Monsieur Chia-Chun Wu

jiachun@ms1.fagov.tw

Monsieur Kai-Han Hsiao

h86095764@gmail.com

M. Ken Chien-Nan Lin

chiennan@ms1.fagov.tw

Monsieur Hsueh-Bin Lin

hwa.kun@msa.hinet.net**OBSERVATEURS****AUSTRALIAN NATIONAL CENTRE
FOR OCEAN RESOURCES AND
SECURITY (ANCORS)**

M. Quentin Hanich

hanich@uow.edu.au

M. Eric van Doorn

evandoorn@uow.edu.aujsauzier@earthisland.org**EUROPECHE**

Mme Anne-France Mattlet

anne-France.mattlet@europeche.org

Mme Ina Tessnow-von Wysocki

ina.tessnow-vonwysocki@univie.ac.at**BLOOM**

M. Frédéric Le Manach

fredericlemanach@bloomassociation.org**GLOBAL TUNA ALLIANCE**

M. Daniel Suddaby

Daniel@globaltunaalliance.com

M. Kamal Azmi

kamala@uow.edu.au**BLUE MARINE FOUNDATION**

Mme Jessica Rattle

jess@bluemarinefoundation.com

Mme Kerrie Robertson

Kerrie@globaltunaalliance.com

Mme Ruth Davis

rdavis@uow.edu.au

Mme Priyal Bunware

priyal@bluemarinefoundation.com**INDIAN OCEAN COMMISSION**

M. Tiana Randriambola

tiana.randriambola@coi-ioc.org

M. Nyokabi Waititu

Hnw986@uow.edu.au**EARTH ISLAND INSTITUTE**

Mme Jacqueline Sauzier

**INTERNATIONAL POLE AND LINE
FOUNDATION**

M. Martin Purves
martin.purves@ipnlf.org

M. Shiham Adam
shiham.adam@ipnlf.org

Mme Angelina Tan
angelinatan@trimarinegroup.com

**INTERNATIONAL SEAFOOD
SUSTAINABILITY FOUNDATION**

M. Hilario Murua
hmurua@iss-foundation.org

Mme Claire van der Geest
cvandergeest@iss-foundation.org

**MARINE AFFAIRS PROGRAM
(DALHOUSIE UNIVERSITY)**

Mme Megan Bailey
megan.bailey@dal.ca

M. Scott Schrempf
sc348923@dal.ca

**MARINE STEWARDSHIP COUNCIL
(MSC)**

M. Bill Holden
Bill.holden@msc.org

M. Andrew Gordon
Andrew.gordon@msc.org

OCEANA

M. Philip Chou
pchou@oceana.org

**ORGANIZATION FOR THE
PROMOTION OF RESPONSIBLE
TUNA FISHERIES (OPRT)**

M. Shingo Ota
ota@oprt.or.jp

SHARKPROJECT

Mme Iris Ziegler
i.ziegler@sharkproject.org

M. Guillermo Ortuno Crespo
gortunocrespo@gmail.com

SHARK TRUST

Mme Ali Hood
ali@sharktrust.org

Monsieur Paul De Bruyn
paul.debruyne@fao.org

Monsieur Gerard Domingue
gerard.domingue@fao.org

**SOUTH ASIAN FISHERIES
DEVELOPMENT CENTRE
(SEAFDEC)**

Mme Suttinee Limthammahisorn
sg@seafdec.org

M. Isara Chanrachkij
isara@seafdec.org

M. Worawit Wanchana
worawit@seafdec.org

M. Sukchai Arnupapboon
sukchai@seafdec.org

**SOUTHERN INDIAN OCEAN
FISHERIES AGREEMENT (SIOFA)**

M. Johnny Louys
johnny.louys@siofa.org

**SOUTHWEST INDIAN OCEAN
TUNA FORUM (**

M. John Kareko
jkarekok@gmail.com

Mme Doreen Simiyu
Doreen.simiyu@swiotuuna.org

M. Patrick Fortuno
patrickfortuno@yahoo.com

Mme Bhoke Werema
nyokabibhoke@gmail.com

**SUSTAINABLE FISHERIES AND
COMMUNITIES TRUST (SFACT)**

Mme Beatrice Kinyua
beatrice.kinyua@sfact.org

M. Valentin Schatz
v.i.schatz@gmail.com

Mme Ma'ia Perraudeau
Maia.Perraudeau@eui.eu

**SOUTHWEST INDIAN OCEAN
FISHERIES COMMISSION
(SWIOFC)**

Mme Dulce Panguana
Dulce.Panguana@fao.org

**THAI TUNA INDUSTRY
ASSOCIATION(TTIA)**

M. Adisorn Promthep

adisornp4@hotmail.com

M. Narin Niruttinanon
narin.niruttinanon@thaiunion.com

PEW CHARITABLE TRUSTS

M. Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

M. Nikolas Evangelides
nevangelides@pewtrusts.org

M. Eric Walton
ewalton@pewtrusts.org

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Mme Naomi Oyler
OylerNL@state.gov

M. Bryan Keller
Bryan.keller@noaa.gov

Mme Rachel RyanSII
RyanRL@state.gov

Mme Naaziah Busawon
BusawonN@state.gov

M. Raymond Clarke
Ray.clarke@bumblebee.com

**FONDS MONDIAL POUR LA
NATURE (WWF)**

M. Umair Shahid
WWF-Mozambique
ushahid@wwf.org.pk

M. Raul Garcia Rodriguez
WWF-Spain
pesca@wwf.es
Mme Dalila Sequeira
WWF-Mozambique
dsequeira@wwf.org.mz

M. Achmad Mustofa
WWF-Indonesia
amustofa@wwf.id

Mme Naghmana Zafar
WWF-Mozambique
nzbhatti@wwf.org.pk

Mme Claudette Matombe
claudette.matombe@fao.org

Mme Mirose Govinden
mirose.govinden@fao.org

SECRETARIAT DE LA CTOI

Monsieur Florian Giroux
Florian.giroux@fao.org

Monsieur Howard Whalley
howard.whalley@fao.org

CONSULTANT DE LA CTOI

Monsieur Olivier Roux
olivier@otolithe.com

INTERPRÈTES

Monsieur Noël Agnel De Souza
noel.a.desouza@gmail.com

Mme Anne Helene Trottiter
a.trottier@aiic.net

Mme Carol Isoux
Carolisoux@yahoo.fr

Mme Celine Garbutt
Celine_garbutt@hotmail.com

Monsieur Guillaume Fleury
g.fleury@aiic.net

APPENDICE 2

ORDRE DU JOUR DE LA 28^E SESSION DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION**
- 2. LETTRES DE CRÉANCES**
- 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION**
- 5. MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION EN 2023 (S27)**
- 6. AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CTOI**
- 7. RAPPORT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE**
 - 7.1. Présentation du Rapport du CS26 de 2023 (Président du CS)
 - 7.2. Discussion sur toute Mesure de Conservation et de Gestion y afférente
- 8. MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION**
 - 8.1. Mesures de Conservation et de Gestion actuelles nécessitant une action de la Commission en 2024
 - 8.2. Examen des objections reçues au titre de l'Article IX.5 de l'Accord portant création de la CTOI
 - 8.3. Proposition de nouvelles Mesures de Conservation et de Gestion ou de révisions de celles-ci (notant que certaines propositions seront examinées sous d'autres points de l'ordre du jour, selon qu'il convient).
- 9. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES CRITÈRES D'ALLOCATION**
 - 9.1. Présentation du Rapport du CTCA12 (Président du CTCA)
 - 9.2. Future orientation du CTCA
- 10. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION**
 - 10.1. Présentation du Rapport du CTPG07 (Présidents du CTPG)
- 11. RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION**
 - 11.1. Présentation du Rapport du CdA21 (Président du CdA)
 - 11.2. Adoption de la Liste des navires INN
 - 11.3. Demandes d'accession au statut de Partie coopérante non-contractante
 - 11.4. Examen des Rapports d'application des CPC
- 12. RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**
 - 12.1. Présentation du Rapport du CPAF21 (Président du CPAF)
 - 12.2. Retour d'informations du CPAF sur le projet de Règlement intérieur pour le Fonds de roulement de la CTOI
 - 12.3. Adoption du Programme de travail et du budget de la Commission
 - 12.4. Calendrier des réunions pour 2025-2026
- 13. AUTRES QUESTIONS**
 - 13.1. Coopération avec d'autres organisations et institutions
 - 13.2. Proposition de Code de conduite pour les réunions de la CTOI
 - 13.3. Date et lieu de la première Session du Groupe de Travail socio-économique
 - 13.4. Date et lieu de la 29^{ème} Session de la Commission et des réunions de ses organes subsidiaires associés en 2025
- 14. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 28^{ème} SESSION DE LA COMMISSION**

APPENDICE 3

LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre
IOTC-2024-S28-01a	Ordre du jour provisoire de S28 (mars)
IOTC-2024-S28-01b	Ordre du jour provisoire de S28 (avril)
IOTC-2024-S28-01c	Ordre du jour provisoire de S28 (mai)
IOTC-2024-S28-02	État d'avancement des demandes d'action formulées par la Commission en 2023
IOTC-2024-S28-03	Rapport sur les MCG actuelles qui font référence à l'année 2024
IOTC-2024-S28-04	Examen des objections reçues en vertu de l'article IX.5 de l'accord CTOI
IOTC-2024-S28-05	Les accords de collaboration de la CTOI – vue d'ensemble
IOTC-2024-S28-06	Code de conduite de la CTOI – projet
IOTC-2024-S28-07	Travailler à l'élaboration d'une allocation des possibilités de pêche pour les espèces de la CTOI (Afrique du Sud)
IOTC-2024-S28-08	Informations en provenance d'Indonésie (et informations complémentaires)
IOTC-2024-S28-PropA	Sur la gestion des dispositifs dérivants de concentration de poissons (DCPD) dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 19/02) - Corée
IOTC-2024-S28-PropB	Sur le changement climatique en ce qui concerne la Commission des thons de l'océan Indien (cf Résolution 22/01) - Corée
IOTC-2024-S28-PropC	Conservation et gestion de la pollution marine - Corée
IOTC-2024-S28-PropD	Sur l'établissement d'un programme de transbordement par les navires de pêche à grande échelle (cf Résolution 23/05) - Corée
IOTC-2024-S28-PropE	Sur la biodégradabilité des dispositifs dérivants de concentration de poissons (DCPD) dans la zone de compétence de la CTOI - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropF	Sur l'établissement d'une liste de navires présumés avoir pratiqué la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 18/03) - Chine
IOTC-2024-S28-PropG	Sur une procédure de gestion de l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI - Australie
IOTC-2024-S28-PropH	Sur une procédure de gestion du listao dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 21/03) - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropI	Sur un mécanisme régional d'observateurs (cf 22/04) - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropJ	Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI (cf Résolution 17/05) - Union européenne

Document	Titre
IOTC-2024-S28-PropK	Sur la gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 19/02) - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropL	Mécanisme d'arraisonnement et d'inspection en haute mer - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropM	Sur l'établissement d'une fermeture de la pêche dans l'océan Indien pour la conservation des thons tropicaux (cf Résolution 23/03) - Union européenne
IOTC-2024-S28-PropN	Sur l'établissement d'un mécanisme de transbordement par les navires de pêche à grande échelle (cf 23/05) - Japon
IOTC-2024-S28-PropO	Déclarations statistiques exigibles des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI (cf Résolution 15/02) - Seychelles
IOTC-2024-S28-PropP	Sur l'enregistrement et la communication des données de capture et d'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 15/01) - Seychelles
IOTC-2024-S28-PropQ	Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore et des espèces non-cibles capturés par des navires inscrits au Registre des navires Autorisés de la CTOI qui opèrent dans la zone de compétence de la CTOI- Seychelles
IOTC-2024-S28-PropR	Sur la gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCPD) dans la zone de compétence de la CTOI (cf Résolution 19/02) - (Indonésie, Pakistan, Somalie et Afrique du Sud)
IOTC-2024-S28-PropS	Sur l'établissement d'un mécanisme de transbordement par les grands navires de pêche (cf Résolution 23/05) (Indonésie)
IOTC-2024-S28-PropT	Sur la promotion de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI (cf Résolution 14/01, Res 16/10) - Afrique du Sud
IOTC-2024-S28-PropU	Sur un plan provisoire de reconstitution des stocks d'albacore (cf Résolution 21/01) - Pakistan, Afrique du Sud et Iran)
IOTC-2024-S28-PropV	Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI (cf Résolution 12/09, 13/05, 13/06, 17/05 et 18/02) - Maldives et Pakistan
IOTC-2024-S28-PropW	Mesures visant à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (cf 07/01 et 18/03) - Somalie
IOTC-2024-S28-PropX	Promouvoir le respect des mesures de conservation et de gestion de la CTOI par les ressortissants des parties contractantes et des parties non contractantes coopérantes (cf Résolution 07/01) - Royaume-Uni
Documents de référence	
IOTC-2024-SC28-REF01	Déclaration du Royaume-Uni (R-U)
IOTC-2024-SC28-REF02	Déclaration de Maurice (Maurice)
IOTC-2024-SC28-REF03_Rev1	Listes des évaluations contestées lors de CdA21/S28

Document	Titre
IOTC-2024-S28-DFAD_Comparisons_V2	Tableaux comparatifs des propositions sur les DCPD
IOTC-2024-S28-Facilitator's Draft - DFADs_Plenary	Version 3 du projet du facilitateur sur les propositions sur les DCPD
Rapports pertinents d'autres réunions	
IOTC-2024-CoC21-R	Rapport de la 21 ^e session du Comité d'application de la CTOI
IOTC-2024-SCAF21-R	Rapport de la 21 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
IOTC-2024-TCAC12-R	Rapport de la 12 ^e session du Comité technique sur les critères d'allocation
IOTC-2023-SC26-R	Rapport de la 26 ^e session du Comité scientifique de la CTOI
IOTC-2024-TCMP07-R	Rapport de la 7 ^e session du Comité technique sur les procédures de gestion
IOTC-2024-TCMP08-R	Rapport de la 8 ^e session du Comité technique sur les procédures de gestion
Documents d'information	
IOTC-2024-SC28-INF01	Mise à jour sur le <i>Common Oceans Tuna Project</i> (FAO)
IOTC-2023-S27-INF02	Programme du Jour 1 (13 mai)
IOTC-2023-S27-INF03	IOTC S28 - Récapitulatif du premier jour et plan pour le deuxième jour (lundi 13 mai)
IOTC-2023-S27-INF04	IOTC S28 - Récapitulatif du 2 ^e jour et plan pour le 3 ^e jour (mardi 14 mai)
IOTC-2023-S27-INF05	IOTC S28 - Récapitulatif du 3 ^e jour et plan pour le 4 ^e jour (mercredi 15 mai)
IOTC-2023-S27-INF06	IOTC S28 - Récapitulatif du 4 ^e jour et plan pour le 5 ^e jour (mercredi 16 mai)
Déclarations des ONG	
IOTC-2024-S28- NGO01	ANCORS - Faire avancer les négociations sur l'allocation des captures de thon : Une analyse des droits souverains et des accords d'accès à la pêche
IOTC-2024-S28- NGO02	WWF - Position pour la 28 ^e session de la Commission des thons de l'Océan Indien
IOTC-2024-S28- NGO03	Shark Guardian - Déclaration de l'observateur de Shark Guardian sur la 28 ^e réunion de la Commission de la CTOI
IOTC-2024-S28- NGO04	ISSF - Prise de position
IOTC-2024-S28- NGO05	Thai Union Indian Ocean tuna FIP - Prise de position
IOTC-2024-S28- NGO06	Bumble Bee/FCF Indian Ocean tuna FIP - Prise de position
IOTC-2024-S28- NGO07	Coalition WWF - Appel à la CTOI pour qu'elle soutienne des mesures de transparence et de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) plus fortes

Document	Titre
IOTC-2024-S28- NGO08	PEW - Déclaration à la 28 ^e session de la Commission des thons de l'océan Indien
IOTC-2024-S28- NGO09	Global Tuna Alliance 2024 - Prise de position 2024
IOTC-2024-S28- NGO10	Prise de position de l'International Game Fish Association
IOTC-2024-S28-NGO11	Prise de position du WWF et de la GTA
IOTC-2024-S28-NGO12	Déclaration commune à la 28 ^e session de la CTOI en faveur de la Prop V, y compris les procédures de gestion pour les requins peau bleue
IOTC-2024-S28-NGO13	WWF Policy brief - La pêche au requin : Un angle mort politique
IOTC-2024-S28-NGO14	WWF Policy brief - Gestion des DCPD
IOTC-2024-S28-NGO15	WWF Policy brief – Albacore
IOTC-2024-S28-NGO16	Europêche - Prise de position
IOTC-2024-S28-NGO17	21 organisations environnementales demandent à la CTOI de mettre fin à la surpêche de l'albacore et de reconstituer les stocks
IOTC-2024-S28-NGO18	Déclaration de position de Sharkproject
IOTC-2024-S28-NGO19	Prise de position de BLOOM
IOTC-2024-S28-NGO20	Prise de position de SWIOTUNA
IOTC-2024-S28-NGO21	Déclaration de la Fondation Blue Marine

APPENDICE 4
DECLARATIONS DU ROYAUME-UNI ET DE MAURICE

OFFICIAL



Department
for Environment
Food & Rural Affairs

Seacole Building
2 Marsham Street,
London
SW1P 4DF

7 May 2024

Dear IOTC Executive Secretary,

UPDATE ON AGENDA ITEM 5, 28TH SESSION OF THE IOTC

Further to my previous contact, I am writing to provide an update on the above.

At the May 2023 IOTC Annual Session, the United Kingdom committed to clarifying the status of its IOTC membership before the end of the year. This was made in good faith and to align with an expected conclusion of the negotiations between the UK and Mauritius on the exercise of sovereignty over the British Indian Ocean Territory (BIOT)/ Chagos Archipelago.

Talks between the UK and Mauritius are ongoing. The UK remains committed to providing clarification on its membership status at the earliest opportunity once negotiations have concluded.

Ahead of the 28th Session of the IOTC I would be grateful if you could kindly circulate this letter to the members of the Commission for their information.

Yours sincerely,

Jess Keedy
UK Delegate to the Indian Ocean Tuna Commission

OFFICIAL



PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC OF MAURITIUS TO THE UNITED NATIONS
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE AUPRES DES NATIONS UNIES

10 May 2024

Dear Executive Secretary,

Mauritius has taken note of the United Kingdom's update on Agenda Item 5 of the 28th session of the IOTC on the status of its membership of the IOTC.

It will be recalled that at the 27th Session of the Commission, the UK took a commitment to clarify before the end of last year the status of its membership to the IOTC. It is a matter of regret that it has so far not done so and now, with its recent letter still does not provide an exact date by which it will do so.

While it is correct to say that talks between the UK and Mauritius are ongoing, there is no indication as to when these talks will conclude, nor is there any guarantee that they will lead to an agreement.

In any case, the conclusion of an agreement is not necessary for the UK to clarify its status, since as a matter of international law, as recognized by the United Nations, the International Court of Justice and the International Tribunal for the Law of the Sea, the Chagos Archipelago is an integral part of the territory of Mauritius. It is therefore clear that Mauritius is the only coastal State that can represent the Chagos Archipelago in the IOTC. This is further supported by the advice provided by the FAO Legal Counsel on 6 May 2022 in relation to Agenda item 4 of the 26th Session of the Commission, which confirms that the United Kingdom is not entitled to be a member of the IOTC as a coastal State.

As a matter of fact, as the UK has pointed out in its letter, the talks between Mauritius and the UK concern the **exercise** of sovereignty and not sovereignty *per se*.

Be it as it may, Mauritius is prepared not to press for a decision on this issue at this session of the Commission but will definitely seek one at the next session of the Commission unless UK clarifies the status of its membership by then.

I should be grateful if you could kindly circulate this letter to the members of the Commission for their information.

Yours Sincerely,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jagdish D. Koonjul', with a horizontal line underneath.

**Jagdish D. Koonjul, G.C.S.K, G.O.S.K
Ambassador and Permanent Representative
Delegate to the Indian Ocean Tuna Commission**

**Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission**

Cc: Chairperson of the Indian Ocean Tuna Commission

APPENDICE 5

DECLARATION DU ROYAUME-UNI SUR LES PROPOSITIONS DE CONSERVATION DES REQUINS - S28, 17 MAI 2024

Le Royaume-Uni est engagé dans la conservation des requins au niveau mondial et remercie les Maldives et le Pakistan pour leur leadership sur le sujet lors de la réunion de la CTOI de cette année. Nous avons été très heureux de voir la Proposition V originale, et nous avons soutenu ses dispositions solides visant à introduire des dispositions claires et sans ambiguïté sur le prélèvement des nageoires de requin, ainsi que son interdiction de l'utilisation des avançons métalliques et des lignes à requins.

Le débarquement des requins avec leurs nageoires naturellement attachées a été recommandé par le Comité scientifique (paragraphe 66, rapport de la 26^e session du Comité scientifique de la CTOI) afin d'étendre les mesures visant à empêcher l'enlèvement des nageoires des requins. Une politique de fixation naturelle des nageoires est l'approche la plus simple et la plus directe pour éliminer le risque d'erreur d'identification ou de classement, et réduit considérablement la charge de travail liée à l'application de la réglementation. La Proposition V et la Proposition J de l'Union européenne comportent toutes deux une exigence claire de fixation naturelle des nageoires.

Le Comité scientifique a précisé que des mesures alternatives (par exemple, des nageoires fixées artificiellement) pourraient être possibles « *à condition qu'elles aient été évaluées et approuvées par le Comité scientifique et le Comité d'application comme étant aussi ou plus susceptibles de répondre au bénéfice de conservation (d'une mesure de fixation naturelle des nageoires) et qu'elles soient logistiquement réalisables du point de vue de la surveillance de l'application* ».

La révision 1 de la Proposition V présentée le dernier jour de la session S28 –résultat d'efforts concertés pour tenter d'obtenir un accord– allait malheureusement clairement à l'encontre de cet avis. L'accepter aurait permis l'utilisation illimitée d'alternatives aux nageoires naturellement attachées à partir de 2026, sans que le Comité scientifique n'approuve leurs avantages en termes de conservation ou leur faisabilité du point de vue du contrôle et de l'application. Cette édulcoration significative de la proposition initiale aurait créé un précédent dangereux pour la conservation des requins, et nous ne pouvons pas l'accepter.

La CTOI continue de recueillir des informations sur l'état des requins dans la zone CTOI, mais les indications dont nous disposons déjà sont de plus en plus préoccupantes, en particulier en ce qui concerne les espèces de requins vulnérables. Il est donc important que nous adoptions une approche suffisamment prudente et que nous mettions en œuvre sans délai des interdictions relatives à l'utilisation d'engins visant à maximiser les captures de requins. Nous attendons avec impatience l'avis du Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires qui sera rendu dans le courant de l'année sur ce sujet important, et nous espérons que la CTOI adoptera ces interdictions le plus rapidement possible. Enfin, nous réaffirmons notre soutien à la nécessité d'élaborer une approche globale de la gestion du requin peau bleue et espérons que nous pourrions faire avancer ce dossier collectivement à partir de l'année prochaine.

Le Royaume-Uni reste déterminé à travailler entre les sessions avec les autres membres de la CTOI afin d'ouvrir la voie à un accord sur une mesure solide de protection des requins l'année prochaine.

APPENDICE 6
LISTES DES EVALUATIONS CONTESTEES LORS DE CdA21/S28

CPC	Commentaires
Australie	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Bangladesh	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Chine	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour l'exigence numéro 3.6.
Comores	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour l'exigence numéro 5.9.
Union européenne	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.3, 2.6, 2.8, 3.4, 10.3.
France (TOM)	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Inde	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.5, 2.8, 2.9, 2.23, 2.24, 2.27, 2.28, 3.1, 4.1, 5.1-5.6, 6.1-6.6, 6.9, 6.11, 6.12, 6.15, 6.16, 9.1 - 9.4, 10.4.
Indonésie	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Iran	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.2, 2.3, 2.4, 2.6, 2.16, 2.19, 2.20, 2.22, 2.24, 2.25, 2.26, 2.27, 3.1, 3.6, 3.7, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.9, 5.10, 5.16, 5.18, 5.20, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.15.
Japon	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences 2.8, 2.9, 2.22, 3.4, 3.5, 5.5, 8.1.
Kenya	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.5, 3.1, 2.8, 2.23 - 2.24, 6.3, 6.8, 6.9.
Corée	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Libéria	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Madagascar	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 3.8, 3.9, 3.10, 6.9, 10.3, 11.10, 11.7, 11.8, 11.2.
Malaisie	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Maldives	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Maurice	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 2.17, 2.19, 9.4.
Mozambique	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.3, 2.9, 3.2, 3.3, 3.5, 3.8, 10.4.
Oman	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.1- 1.5, 2.1, 2.2 - 2.7, 2.8 - 2.10, 2.14 - 2.16, 2.19, 2.22, 4.3.
Pakistan	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences 2.8, 2.13, 2.21, 2.22 - 2.24, 3.12, 6.1, 6.2.

CPC	Commentaires
Philippines	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Seychelles	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Somalie	Absente
Afrique du Sud	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 3.6, 3.7, 8.3.
Sri Lanka	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Soudan	Absent
Tanzanie	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Thaïlande	Aucune contestation de l'évaluation de la conformité au cours du CdA21.
Royaume-Uni	Contestation de l'évaluation de la conformité lors du CdA21 pour les exigences numéro 1.3, 1.5.
Yémen	Absent

APPENDICE 7

BUDGET DE LA CTOI POUR 2025 ET BUDGET INDICATIF POUR 2026 (USD)

		Chiffres réels 2022	2023	2024	2025
1	Frais de personnel				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif (D1)	172 963	193 955	167 082	170 423
	<i>Science</i>				
	Responsable scientifique (P5)	75 897	153 979	146 135	149 057
	Coordinateur scientifique (P4)	-	0	0	0
	Expert en évaluation des stocks (P4)	132 357	135 007	135 179	137 882
	Chargé des pêches (Science P3)	103 363	103 832	108 413	110 581
	<i>Application</i>				
	Responsable d'application (P5)	147 433	148 581	154 372	157 459
	Coordinateur d'application (P4)	137 450	140 209	143 076	145 937
	Chargé d'application (P3)	98 730	101 421	105 957	108 076
	<i>Données</i>				
	Coordinateur des données (P4)	132 357	135 007	137 766	140 522
	Statisticien (P3)	103 166	103 832	108 413	110 581
	Chargé des pêches (P2)	-	85 680	79 388	80 976
	Chargé des pêches (P1/NPO)	68 390	68 140	62 424	63 672
	<i>Admin.</i>				
	Agent administratif (P3)	121 247	123 073	128 044	130 605
1.2	Services Généraux				
	Assistant administratif	23 277	23 682	23 378	23 846
	Collaborateur de bureau	21 031	20 870	21 298	21 724
	Assistant de base de données	23 277	23 682	23 378	23 846
	Assistant de bureau	15 496	15 766	16 145	16 467
	Chauffeur	-	0	0	0
	Heures supplémentaires	2 596	5 100	5 100	5 202
	Total coûts salariaux	1 379 030	1 581 818	1 565 547	1 596 858
1.3	Cotisations aux pensions et assurance maladie	423 055	484 028	501 121	511 143
1.4	Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	592 732	700 000	650 411	663 419
1.5	Ajustement Fonds indemnités	(93 485)			
1.6	ICRU	66 663	80 210	78 795	80 371
	Total des coûts de personnel	2 367 996	2 846 055	2 795 874	2 851 791
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	33 288	65 000	104 885	104 885
2.2	Consultants/Prestataires de services	250 354	422 180	442 180	442 180
2.3	Déplacements professionnels	250 354	145 000	165 000	165 000
2.4	Réunions	159 123	84 000	90 000	90 000
2.5	Interprétation	105 060	220 000	140 000	140 000
2.6	Traduction	151 400	105 000	115 000	115 000
2.7	Équipement	94 434	20 000	10 000	10 000
2.8	Dépenses de fonctionnement général	19 938	83 350	79 800	79 800
2.9	Imprévus	57 795	10 000	10 000	10 000
	Total dépenses de fonctionnement	1 121 745	1 154 530	1 156 865	1 156 865
	SOUS-TOTAL	3 239 387	4 000 585	3 952 739	4 008 656
3	Contr. suppl Seychelles	-32 160	-28 750	-28 750	-28 750
4	Frais de gestion FAO	144 325	180 026	177 873	180 390
5	FPR	300 179	250 000	300 000	250 000
	TOTAL GÉNÉRAL	3 631 751	4 401 862	4 401 862	4 410 296

APPENDICE 8
CONTRIBUTIONS CTOI POUR 2025 (USD)

Pays	Classification Banque mondiale en 2022	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2020-2022 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	4 637	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$13 695	\$203 726
Bangladesh	Moyenne	Non	14 477	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$8 552	\$81 200
Chine	Moyenne	Non	65 139	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$38 479	\$111 127
Comores	Moyenne	Non	14 338	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$8 470	\$81 118
Union Européenne	Haute	Oui	229 268	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$677 166	\$867 196
France (Terr)	Haute	Oui	0	\$15 179	\$0	\$156 511	\$0	\$171 689
Inde	Moyenne	Non	152 997	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$90 378	\$163 026
Indonésie	Moyenne	Non	462 291	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$273 085	\$345 732
Iran, République Islamique d'	Moyenne	Non	270 902	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$160 027	\$232 675
Japon	Haute	Oui	11 515	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$34 009	\$224 040
Kenya	Moyenne	Non	2 216	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$1 309	\$73 957
Corée, Rép. de	Haute	Oui	18 903	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$55 832	\$245 862
Madagascar	Basse	Non	8 508	\$15 179	\$18 341	\$0	\$5 026	\$38 546
Malaisie	Moyenne	Non	20 548	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$12 138	\$84 786
Maldives	Moyenne	Non	148 389	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$87 657	\$160 304
Maurice	Moyenne	Non	25 178	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$14 873	\$87 521
Mozambique	Basse	Non	17 837	\$15 179	\$18 341	\$0	\$10 536	\$44 056
Oman	Haute	Non	124 793	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$73 718	\$263 749
Pakistan	Moyenne	Non	39 813	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$23 519	\$96 166
Philippines	Moyenne	Non	0	\$15 179	\$0	\$39 128	\$0	\$54 306
Seychelles	Moyenne	Non	133 171	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$78 667	\$151 314
Somalie	Basse	Non	0	\$15 179	\$0	\$0	\$0	\$15 179
Afrique du Sud	Moyenne	Non	905	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$534	\$73 182
Sri Lanka	Moyenne	Non	90 406	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$53 405	\$126 052
Soudan	Basse	Non	153	\$15 179	\$0	\$0	\$91	\$15 269
Tanzanie	Moyenne	Non	12 119	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$7 159	\$79 807
Thaïlande	Moyenne	Non	23 306	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$13 767	\$86 415
Royaume-Uni	Haute	Oui	74	\$15 179	\$0	\$156 511	\$218	\$171 907
Yémen	Basse	Non	31 210	\$15 179	\$18 341	\$0	\$18 436	\$51 956
			Total	440 186	440 186	1 760 745	1 760 745	4 401 862

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents.

APPENDICE 9

CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2025

Réunion	Dates
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA)	A CONFIRMER
Groupe de travail sur le système de documentation des captures (GTSDC)*	10 février
Groupe de travail sur le système de surveillance des navires (GTSSN)*	11 février
Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (GTMOMCG)	12 - 14 février
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	A CONFIRMER
Groupe de travail sur les thons tempérés - préparation des données (GTTTm-PD)	24 - 26 février
Groupe de travail sur l'évaluation de la stratégie de gestion du Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	1 ^{er} - 4 avril
Comité d'application (CdA)	7 - 9 avril
Comité permanent d'administration et des finances (CPAF)	10 avril
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	12 avril
Commission (S29)	13 - 17 avril
Groupe de travail socio-économique (GTSE)	24 - 25 avril
Groupe de travail ad hoc sur les normes de surveillance électronique (GTNSE)	5 - 6 mai
Groupe de travail sur les thons tropicaux - préparation des données (GTTT-PD) et Groupe de travail sur les DCP (GTDCP)	9 - 13 juin
Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN)	7 - 11 juillet
Groupe de travail sur les thons tempérés (GTTTm)	21 - 25 juillet
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (GTEPA)	9 - 13 septembre
Groupe de travail sur les porte-épée (GTPP)	15 - 17 septembre
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA)	6 - 10 octobre
Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	23 - 25 octobre
Groupe de travail sur les thons tropicaux (GTTT)	27 octobre - 1 ^{er} novembre
Groupe de travail sur la collecte de données et les statistiques (GTCDS)	25 - 29 novembre
Comité scientifique (CS)	1 ^{er} - 5 décembre